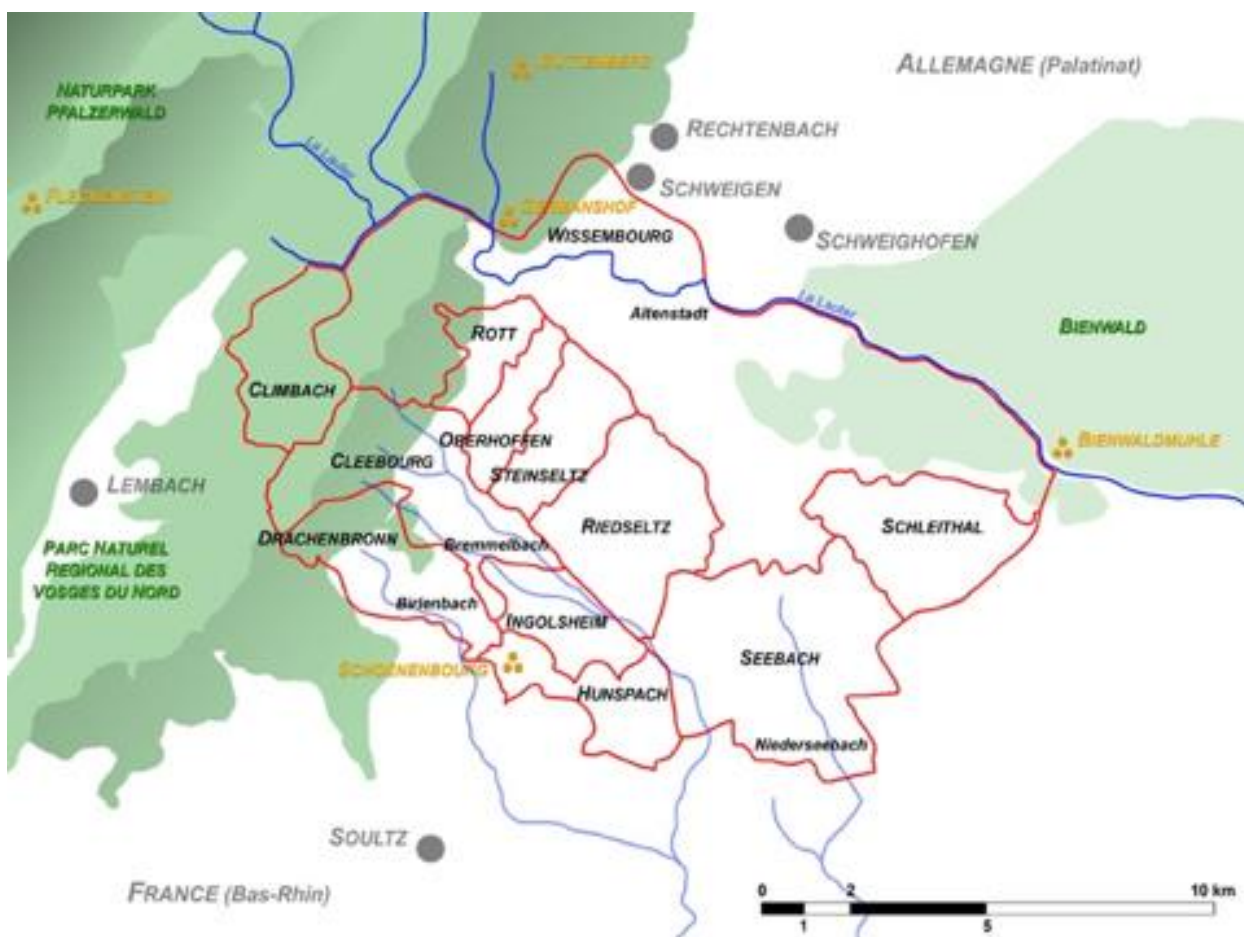


RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023



4 Quai du 24 Novembre – BP 80023 - 67160 WISSEMBOURG
Tél : 03 88 05 35 50 – infos@cc-pays-wissembourg.fr
www.cc-pays-wissembourg.fr

PRESENTATION ET FONCTIONNEMENT



I. PRESENTATION

1. Historique

La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a été créée par arrêté préfectoral en date du 28 décembre 1994.

Son territoire fait partie de la Région Grand Est, département du Bas-Rhin, arrondissement de Wissembourg et se situe au Nord du département du Bas-Rhin, à la frontière avec l'Allemagne (Rhénanie-Palatinat).

Elle est composée de 12 Communes et 4 Communes associées (Cleebourg/Bremmelbach, Climbach, Drachenbronn/Birlenbach, Hunspach, Ingolsheim, Oberhoffen-les-Wissembourg, Riedseltz, Rott, Schleithal, Seebach/Niederseebach, Steinseltz, Wissembourg/Altenstadt) et compte une population totale légale de 16 156 habitants (INSEE au 01/01/2022)

2. Siège

Centre Administratif
4 Quai du 24 Novembre
67160 WISSEMBOURG

3. Informations pratiques

Numéro SIRET : 246 700 926 00057
Code APE : 8411Z

Services et permanences au siège de la Communauté de Communes

- RPE – Relais Petite Enfance
- SIVU Forestier
- La Passerelle
- PIG Renov'Habitat 67 – URBAM CONSEIL
- UNIAT
- ESPACE FRANCE RENOV' - conseiller énergie pour les particuliers

Les élus

Président de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg, Serge STRAPPAZON

Maire de Cleebourg :	Serge STRAPPAZON
Maire délégué de Bremmelbach :	Dominique DEMANGE (N.C.C.)*
Maire de Climbach :	Pierre GILLMING
Maire de Drachenbronn :	Pierre KOEPF
Maire délégué de Birlenbach :	Georges WERLY
Maire d'Ingolsheim :	Richard FREY
Maire de Hunspach :	Bertrand WAHL
Maire d'Oberhoffen Les Wissembourg :	Thomas HAUER
Maire de Riedseltz :	René RICHERT
Maire de Seebach :	Michel LOM
Maire déléguée de Niederseebach :	Cornélia ROTT
Maire de Rott :	Claude STROHL
Maire de Schleithal :	Chantal SCHMITT

Maire de Steinseltz :	Christophe HECKY (N.C.C)*
Maire de Wissembourg :	Sandra FISCHER-JUNCK
Maire délégué d'Altenstadt :	Fabien KAST

**N.C.C. : non conseiller communautaire*

Les Vice-Présidents

1 ^{er} vice-président :	Sandra FISCHER-JUNCK
2 ^e vice-président :	Jean-Max TYBURN
3 ^e vice-président :	René RICHERT
4 ^e vice-président :	Michel LOM
5 ^e vice-président :	Jean-Louis PFEFFER

1. Délégations des Vice-Présidents et leurs attributions

Madame Sandra FISCHER-JUNCK, 1^{ère} Vice-Présidente, est déléguée sous la surveillance et la responsabilité du Président, **principalement chargée du pôle épanouissement de la personne :**

- Politique générale intergénérationnelle, projet de développement et étude du transport à la demande.
- La petite enfance et l'enfance : relations avec la CAF et le Conseil Général dans le cadre du contrat enfance, suivi du multi-accueil « La Maison de l'Enfance », relations avec le Relais Petite Enfance, la ludothèque, les périscolaires et les cantines scolaires, distribution des livres scolaires, organisation des comités de pilotage, suivi de toutes les actions menées sur le territoire en faveur de l'enfance.
- La jeunesse : relation avec le Conseil Départemental du Bas-Rhin dans le cadre du Contrat Territorial Jeunesse, partenariat avec la FDMJC, suivi des animations sur tout le territoire, organisation des comités de pilotage, relations avec le collège et le lycée.
- Actions transfrontalières avec les partenaires jeunesse allemands.
- Les seniors : la structure d'accueil de jour pour personnes âgées, l'ESPAS, partenariat avec l'ANCV dans le cadre des « seniors en vacances ».

Monsieur Jean-Max TYBURN, 2^e Vice-Président, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du Président, **principalement chargé de l'économie, du commerce de l'artisanat et des zones d'activités :**

- Economie locale : correspondant des chambres consulaires pour le développement, relations avec les artisans, les commerçants, définition des besoins propres.
- Suivi des plans d'aide aux entreprises.
- Zones d'activité intercommunales : Entretien et propreté, opérations périodiques, viabilité hivernale des espaces publics des zones d'activités intercommunales (les espaces publics comprennent les espaces verts, la signalétique, les bassins de rétention, les fossés, les pistes cyclables ainsi que les voies et réseaux).
- Coordination des infrastructures de transports ferrés et de leur interface avec les autres modes de transport.
- Accueil des gens du voyage. Sécurité de l'aire de grand passage.
- Politique du numérique de la collectivité.

Monsieur René RICHERT, 3^e Vice-Président, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du Président, **principalement chargé de la mutualisation et des relations transfrontalières** :

- Mutualisation au sens large : poursuite de la politique engagée et mise en œuvre : achats groupés, retour d'expériences ou échanges. Simplification de l'action communautaire et identification des compétences à adapter ou à prendre pour soulager l'action des communes.
- Mutualisation de l'action et des moyens des secrétaires de mairies et des moyens techniques des communes.
- Travail sur la mutualisation de certaines fonctions et personnels liés avec la ville de Wissembourg et les communes.
- Gestion et politique des achats, marchés à bon de commande pour prestations groupées.
- Suivi des aires de jeux communautaires et du terrain de football en gazon synthétique.
- Organisation et gestion de la banque de matériel.
- Relations avec nos partenaires Allemands : organisation des manifestations, représentation du président et suivi des projets. Chargé de la mise en œuvre des projets transfrontaliers initiés par les autres Vice – présidents.

Monsieur Michel LOM, 4^e Vice-Président, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du Président, **principalement chargé de la politique de l'eau de l'assainissement, de GEMAPI et des énergies renouvelables** :

- Etude de l'harmonisation des actions dans le domaine de l'eau et de l'assainissement (Echéance 2026), diagnostic de la situation actuelle, les communes étant rattachées à des syndicats différents ou étant pour certaines autonomes. Possibilités d'évolution, définition du schéma 2026 (objectif).
- Mise en œuvre de la compétence GEMAPI : participation au diagnostic effectué par le SDEA, suivi de l'établissement par le SDEA du bilan et de la programmation des travaux à réaliser. Financement de ces travaux (définition des bases et taux d'imposition nécessaires).
- Prévention des risques naturels (suivi de l'impact des travaux de prévention des coulées d'eaux boueuses, mise en valeur des vergers...).
- Les énergies renouvelables.

Monsieur Jean-Louis PFEFFER, 5^e Vice-Président, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du Président, **principalement chargé de l'environnement, de la biodiversité et de la prise en compte de ces dimensions dans les actions communautaires (transversalité)** :

- Interface entre les missions du PNRVN et de la COMCOM du Pays de Wissembourg, transversalité des thèmes.
- Relations avec le PNRVN et la réserve mondiale de Biosphère, plus particulièrement chargé des actions dans le cadre des programmes européens LEADER et GAL ; Modalités d'instruction de ces dossiers au profit du territoire intercommunal.
- Protection de la nature – recherche et gestion des sites remarquables.
- Trame verte et bleue.
- Sensibilisation de la jeunesse à la protection de la nature – actions CINE.
- Plan Paysages sur les sentiers de grande randonnée.
- Travail de fond sur les circuits courts et les produits locaux ((marchés du terroir, alimentation des collectifs, périscolaires, cantines, et autres avec des produits locaux etc.

2. Membres de commissions et délégués aux organismes et structures extérieures

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Membres titulaires : M. Serge STRAPPAZON, M. René RICHERT, M. Georges WERLY, M. Claude STROHL, M. Serge WOZIWODA

Membres suppléants : M. Bertrand WAHL, M. Thomas HAUER, M. Bruno ROTT, Mme Charlotte WALTER-SCHIMPF

COMMISSION TRANSFRONTALIERE

M. Serge STRAPPAZON, M. René RICHERT, M. Martial KELLER, M. Serge WOZIWODA, Mme Cornélia ROTT, M. Richard HAESSIG, M. Bruno ROTT, M. Richard FREY, M. Jean-Louis PFEFFER

COMMISSION PERISCOLAIRE ET PETITE ENFANCE

Mme Sandra FISCHER-JUNCK, Mme Fabienne NEUBERT, Mme Cornélia ROTT, M. Christophe BALL, Mme Joëlle DHEURLE, Mme Astride PHILIPPS, Mme Sylvie HEIBY, M. Pierre KOEPF

GROUPE DE TRAVAIL MUTUALISATION

M. René RICHERT – Vice-Président responsable

- Communes de plus de 1500 habitants : M. Richard HAESSIG,
- Communes de plus de 1000 habitants : Mme Astride PHILIPPS, Mme Chantal SCHMITT
- Commune de plus de 500 habitants : M. Christophe BALL
- Commune de moins de 500 habitants : M. Thomas HAUER, M. Georges WERLY, M. Claude STROHL

GROUPE DE TRAVAIL PERSONNES AGEES

Mme Sandra FISCHER-JUNCK, Mme Cornélia ROTT, M. Christophe BALL, Mme Astride PHILIPPS, M. Pierre KOEPF, Mme Joëlle DHEURLE, M. Thomas HAUER

COMMISSION DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Membres Titulaires : M. Serge STRAPPAZON, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, Mme Astride PHILIPPS, M. Fabien KAST, M. Richard FREY

Membres suppléants : Mme Joëlle DHEURLE, Mme Fabienne NEUBERT, M. Pierre KOEPF, Mme Chantal SCHMITT, Mme Cornélia ROTT

COMMISSION ATIP – AGENCE TERRITORIALE D'INGENIERIE PUBLIQUE

Délégué titulaire : M. Michel LOM

Délégué suppléante : M. Bruno ROTT

MISSION LOCALE ALSACE DU NORD

Déléguée titulaire : Mme Sandra FISCHER-JUNCK

Déléguée suppléante : Mme Nathalie ORTH

SMICTOM

M. Jean-Max TYBURN, M. René RICHERT, M. Serge STRAPPAZON

PETR – POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL D'ALSACE DU NORD

M. René RICHERT, M. Serge STRAPPAZON, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Michel LOM, M. Jean-Max TYBURN, M. Thomas HAUER

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ALSACE

Délégué titulaire : M. Michel LOM

Délégué suppléant : Mme Lorène KNITTEL

CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE LA LAUTER

M. Serge STRAPPAZON

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE ET DU LYCEE

Mme Sandra FISCHER-JUNCK

GROUPEMENT EUROPEEN DE COOPERATION TERRITORIALE - PAMINA

Délégué titulaire : M. Serge STRAPPAZON

Délégué suppléant : M. René RICHERT

PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

M. Jean-Louis PFEFFER

SDEA – Grand Cycle de l'Eau Pays de Wissembourg

M. Pierre GILLMING et Mme Chantal SCHMITT

SDEA – Compétence Gestion des Cours d'Eau (GEMAPI)

M. Jean-Max TYBURN

OFFICE DE TOURISME ALSACE VERTE

Délégués titulaires : M. Michel LOM, M. Serge STRAPPAZON, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, Mme Sylvie HEIBY

Délégués suppléants : M. Jean-Max TYBURN, M. Pierre KOEP, M. Jean-Louis PFEFFER

3. La Communauté des Communes du Pays de Wissembourg est membre des structures extérieures suivantes

- SMICTOM Nord du Bas-Rhin - ordures ménagères
- PETR de l'Alsace du Nord (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural)
- EPF – Etablissement public foncier
- PNRVN – Parc naturel régional des Vosges du Nord
- Conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal de la Lauter
- Comité de Direction de l'Office de Tourisme Intercommunautaire de l'Alsace Verte

4. Les réunions en 2023

- ✓ Nombre de réunions :
 - du BUREAU (les Maires et les Vice-Présidents) : 5 réunions
 - du CONSEIL : 5 réunions
- ✓ Nombre de délibérations :
 - 7 délibérations ont été prises au BUREAU
 - 67 délibérations ont été prises au CONSEIL

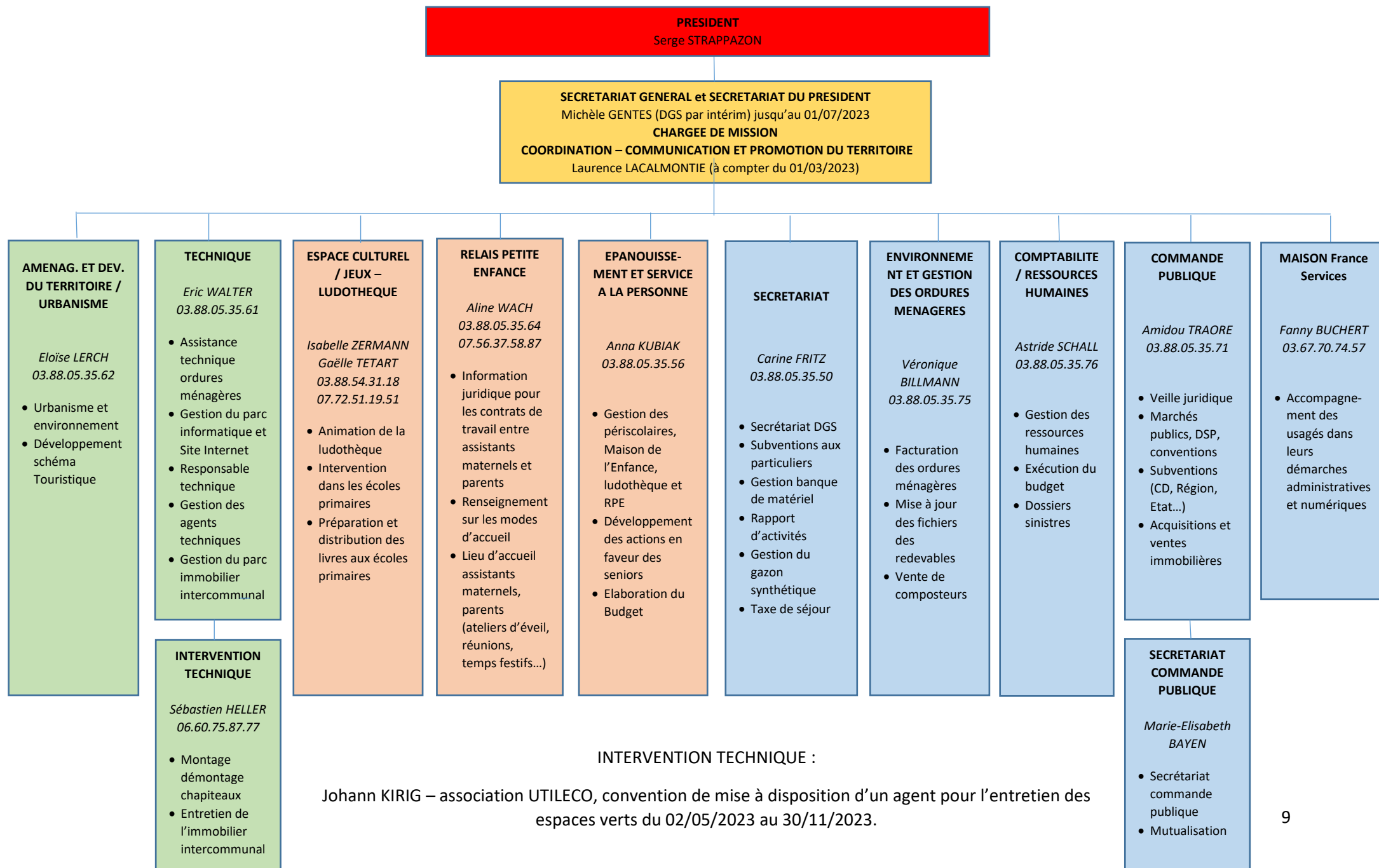
ORRGANISATION

1. Conseil Communautaire

Le Conseil Communautaire est l'organe de décision de la Communauté de Communes. Il est saisi de tous projets de délibérations, des budgets, des comptes administratifs. Il est constitué de 35 délégués titulaires et de 4 délégués suppléants.

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CLEEBOURG	STRAPPAZON Serge BALL Christophe	KASTNER Eric
CLIMBACH	GILLMING Pierre	
DRACHENBRONN	KOEPF Pierre WERLY Georges	
HUNSPACH	WAHL Bertrand HEIBY Sylvie	ILTIS Jean-Claude
INGOLSHEIM	FREY Richard	
OBERHOFFEN	HAUER Thomas	
RIEDELZ	RICHERT René PHILIPPS Astride	BASTIAN Gabriel
ROTT	STROHL Claude	
SCHLEITHAL	SCHMITT Chantal JACQUES Armand OBERNESSER Joseph	
SEEBACH	LOM Michel ROTT Cornélia HAESSIG Richard ROTT Bruno	
STEINSELTZ	KASTNER André MULLER Denis	
WISSEMBOURG	FISCHER-JUNCK Sandra PFEFFER Jean-Louis DHEURLE Joëlle KAST Fabien ORTH Nathalie TYBURN Jean-Max KNITTEL Lorène IFFRIG Thierry NEUBERT Fabienne WOZIWODA Serge WITZ Sylvia WALTER-SCHIMPF Charlotte ZAZOU Ali MARZOUK-JABALLAH Rim (à partir du 25/09/23) GRUSSEMER-HOFFSCHIER Vincianne (à partir du 25/09/23)	

2. Organigramme



II. STATUTS

1. Compétences de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg

La Communauté de Communes a pour objet d'associer les communes membres au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. Elle exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences suivantes :

COMPETENCES OBLIGATOIRES

✓ Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

- Elaboration et mise en œuvre d'une charte de développement local.
- Zone d'aménagement concertée d'intérêt communautaire.

✓ Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4257-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'office de tourisme.

- Constitution de réserves foncières pour la création de toutes nouvelles zones d'activités économiques à finalité industrielle, artisanale, tertiaire et commerciale et touristique,
- Etudes de faisabilité et d'impact destinées à apprécier les opportunités de création et de gestion de zones d'activités économiques communautaire, à vocation économique, industrielle, artisanale, commerciale, tertiaire.
- Aménagement, équipement, gestion et entretien des zones d'activités économiques avec instauration de la taxe professionnelle de zone.
- Etudes préalables à l'OCM (Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services) et au FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce). Réalisation d'études portant sur le commerce et l'artisanat (diagnostic, prospectives...)
- Opération de rénovation du commerce et de l'artisanat.
- Etudes de faisabilité destinées à apprécier les opportunités de création et de gestion d'une pépinière d'entreprises et/ou hôtel d'entreprises et/ou bâtiment relais.
- Actions, recherches et prospections tendant à favoriser l'accueil, l'environnement, le maintien, l'extension des entreprises industrielles, artisanales, de services et commerciales dans le cadre des zones d'activités économiques.
- Création, rénovation, aménagement, équipement, gestion, fonctionnement d'une pépinière d'entreprises et/ou hôtel d'entreprises et/ou bâtiment relais.
- Mise en œuvre du contrat de revitalisation du site de la Défense

✓ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement.

✓ Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

✓ Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

COMPETENCES OPTIONNELLES

✓ Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

- L'étude, la création, l'aménagement, l'équipement et l'entretien :
 - de sentiers pédestres (viticoles, arboricoles et forestiers).
 - de parcours historiques, patrimoniaux et naturels intra-muros et extra-muros sur le périmètre de la communauté de communes du Pays de Wissembourg.
- Etude, création, aménagement, équipement et entretien des pistes cyclables hors agglomération assurant la liaison entre les communes ou vers les ZAE.
- Participation à des opérations de promotion des pratiques de compostage.
- Acquisitions de terrains, mesures de protection, travaux d'aménagement et d'entretien visant à la réduction des coulées d'eaux boueuses.
- Développement de l'énergie éolienne

✓ Politique du logement et du cadre de vie.

- Elaboration, suivi et révision d'un Plan Local de l'Habitat.
- Etude pré-opérationnelle et mise en œuvre d'une opération d'amélioration de l'habitat.
- Actions de préservation du patrimoine bâti ancien.

✓ Création, aménagement et entretien de la voirie.

- Création, aménagement et entretien de voiries de dessertes directes externes et des aménagements routiers connexes pour les zones d'activités économiques communautaires.

✓ Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et scolaires.

- contribution aux charges de fonctionnement de la piscine de Drachenbronn incombant aux communes de la communauté de communes du Pays de Wissembourg, membres du syndicat intercommunal pour la construction et la gestion de la piscine de Drachenbronn.

✓ Actions sociales d'intérêt communautaire :

- Etude, création, aménagement, gestion et entretien :
 - des structures d'accueil de la petite enfance : haltes-garderies-crèches, ludothèques et Relais Petite Enfance,
 - des structures d'accueil périscolaire pour les enfants de 3 à 12 ans de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg,
 - d'un terrain de football en gazon synthétique,
- Conduire, coordonner et soutenir les actions d'animation en faveur de l'enfance et de la jeunesse.
- Etude, promotion et aide pour le maintien à domicile de personnes âgées et de personnes à mobilité réduite. Actions en faveur de la solidarité et des services à rendre à la population.
- Etudes, aménagement et équipement de structures favorisant l'accueil temporaire de jour de personnes âgées. Conventionnement avec le Centre Hospitalier pour la gestion.
- Soutien au service de portage de repas pour les personnes retraitées ou invalides habitant sur le territoire. Soutien ponctuel à certaines associations ou institutions s'occupant de personnes âgées.
- Aménagement, équipement, fonctionnement et gestion d'un Espace d'Accueil Senior et possibilités de conventionnement avec d'autres structures comme le Centre Hospitalier, les maisons de retraite, des collectivités territoriales ou encore des communautés de communes.

COMPETENCES FACULTATIVES

- Acquisition d'une série d'œuvres littéraires de jeunesse citées dans la liste de références ministérielles et dont la lecture est rendue obligatoire par le Ministère de l'Education Nationale (programme officiel). Ces livres seront mis à disposition de l'ensemble des écoles primaires de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg.
- Etude et signature de conventions pour la mise en place de structures de formation continue transfrontalière.
- Partager des services et assurer des prestations de services de manière conventionnelle pour les communes membres.
- Soutien des vergers écoles pour les plantations hautes tiges.
- Acquisition, entretien, gestion, prêt et formation des utilisateurs du matériel composant la « Banque de Matériels » (chapiteaux, podiums, nacelle, sono,...)
- Elaboration, numérisation et mise à jour des fonds de plans des communes membres de la communauté de communes
- Etudes, constitution, mise à jour d'un Système d'Information Géographique
- Tourisme :
 - Réalisation de cartes, de dépliants, de brochures,
 - Participation à la réalisation de manifestations touristiques intercommunales, intercommunautaires et transfrontalières,
 - Aménagement, études et gestion du Fort de Schoenenbourg,
 - Etudes, création (acquisition), aménagement, travaux et gestion de la Maison Ungerer
- Développement des technologies de l'information et de la communication
- Coopération transfrontalière : Adhésion au Groupement Européen de Coopération Transfrontalière (CEGT) Eurodistrict PAMINA
- Animation du service des sports : soutien à l'utilisation des équipements structurants du territoire pour les clubs de natation affiliés à la Fédération Française de Natation ayant une dimension communautaire voire supra-communautaire. Soutien à l'organisation et à la participation de manifestations liées à la natation de compétition d'un niveau supra-communautaire.
- Organisation de la mobilité

III. France SERVICES

Pour répondre aux besoins des usagers, la structure met à disposition deux conseillères France Services formées aux démarches administratives des 11 partenaires nationaux : Allocations familiales, ANTS, Assurance retraite, Assurance Maladie, Chèque énergie, Finances publiques, France Travail, France Rénov', La Poste, MSA, et point-justice.

Après une première année d'ouverture, France Services a connu une évolution significative de sa fréquentation, avec un total de 3621 accompagnements réalisés en 2023, contre 2273 en 2022.

L'essentiel des accompagnements réalisés en 2023 concerne l'assurance retraite, avec 816 accompagnements effectués pour des démarches telles que la mise à jour de carrière, l'estimation du montant de la retraite ou la demande de retraite.

La CPAM a également été très sollicitée (création de compte AMELI, demande de complémentaire santé solidaire...) avec 662 accompagnements, suivie de la CAF (428 accompagnements) et de l'ANTS (375 accompagnements).

Des journées portes ouvertes ont également été organisées pendant 2 semaines en octobre, afin de faire connaître le service, proposer des journées de formations et sensibiliser le public à l'importance de la dématérialisation des démarches administratives.

France Services met également à disposition trois postes informatiques, un scanner et une imprimante en libre accès, afin de pouvoir réaliser les démarches en autonomie. Ces postes ont été utilisés 111 fois en 2023.

Horaires d'accueil :

Lundi, mardi, mercredi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30

Jeudi : de 9 h à 12 h ; après-midi : fermé

Vendredi : de 14 h à 16 h

Tél. : 03 67 70 74 57 (sur RDV pour certaines démarches)

IV. MARCHES PUBLICS

1. MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX

a) CREATION D'UNE CANTINE SCOLAIRE A RIEDESELTZ

Marché de travaux, sous la conduite du cabinet d'architecture ARC-TECH (MOE), assistée du bureau d'ingénierie DS INGENIERIE ont assuré la planification et le suivi des travaux pour un montant de 123 909,57 € HT.

Afin de répondre à la demande toujours plus forte de places, il a été décidé de réaliser une cantine scolaire à Riedseltz. Les travaux de construction ont été effectués par les entreprises suivantes pour un montant total de 1 210 735,83 € HT (y compris les avenants des lots n° 2, 3, 13 et 17).

Lot	Intitulé	Entreprise	Montant € HT du marché
1	TERRASSEMENT - VRD	LANG	92 011,50 €
2	GROS-ŒUVRE	HEMMERLE	307 886,36 €
4	MENUISERIE EXT ALU	MEDER	77 020,00 €
5	ELECTRICITE	K3E	82 987,55 €
8	PLATRERIE / FAUX PLAFONDS	GEISTEL	47 767,00 €
9	MENUISERIE INTERIEURE	ROHMER	71 506,00 €
10	REJETEMENT DE SOL	CDRE	10 251,00 €
11	CARRELAGE	DIPOL	25 228,10 €
12	PEINTURE	MAYART	13 716,25 €
13	STORE – CLOISON MOBILE	OFB-TIR TECHNOLOGIE	9 938,00 €
14	ISOLATION EXTERIEURE	MAYART	39 783,75 €
15	SECURITE INCENDIE (DEVIS)	CERTI FEU	581,76 €
16	ESPACES VERTS	IDVERDE	6 831,92 €
17	MOBILIERS	MJP	10 476,00 €

b) RECONSULATION DES LOTS 3, 6 ET 7

Lot	Intitulé	Entreprise	Montant € HT du marché
3	CHARPENTE BOIS/COUVERTURE/ZINGUERIE	SBK-KURTZ	319 925,00 €
6	SANITAIRE	STROHM	26 372,12 €
7	CLIMATISATION/VENTILATION/CHAUFFAGE	C2T	74 462,33 €

c) AVENANTS

Lot	Intitulé	Entreprise	Montant de l'avenant en HT	Nouveau Montant du marché HT
2	GROS-ŒUVRE	HEMMERLE	- 19 960,81 €	287 925,55 €
3	CHARPENTE BOIS/COUVERTURE/ZINGUERIE	SBK-KURTZ	18 970,00 €	338 895,00 €
13	STORES	OFB	- 2 189,36 €	7 748,64 €
17	MOBILIERS	MJP	- 18,40 €	10 458,00 €

d) PRESTATIONS HORS MARCHÉ CANTINE RIEDELTZ

Intitulé	Montant du marché HT
FONDASOL (MISSION G2 AVP)	3 580,00 €
FONDASOL (MISSION G2 AVP MISSION COMPLEMENTAIRE)	540,00 €
FONDASOL (MISSION G2 PRO)	3 490,00 G
FONDASOL (MISSION G4)	4 490,00 G
MISSION SPS	2 874,00 €
MISSION CT	4 000,00 €
SIEARR (RACCORDEMENT RESEAU EU)	13 735,00 €
ES STRASBOURG (RACCORDEMENT RESEAU ELECTRICITE)	6 552,82 €
NORD ALSACE ETUDES THERMIQUES (ETUDES THERMIQUES)	950,00 €

2. MUTUALISATION AVEC LES COMMUNES (achats groupés, marchés publics, formation, ...)

ACHAT DE TERREAU ET DE PAILLAGE

Des commandes groupées de terreaux et de paillages ont été passées, pour 6 collectivités. L'entreprise JOST : 2 sacs de 25 kg d'engrais soluble fleurissement universol violet ; l'entreprise NUNGESSER : 128 sacs de 70 L de terreau fleurissement aquaflora fibre 3 kg osmocote ; l'entreprise GUSTAVE MULLER : 24 sacs de 100 L de copocao mulch de cacao, 21 sacs de 20 kg de mulch de chanvre et 1 mèche de subirrigation pour jardinière 50 mètres ; l'entreprise TRAUTMANN : 34 m³ de plaquettes de bois pour paillage. Pour un montant total de 2 619,29 € HT.

ACHAT GROUPE D'ELECTRICITE

Dans le cadre de la mutualisation et avec l'objectifs d'une baisse des coûts, le présent accord cadre a pour objet « la fourniture d'énergie électrique active avec l'acheminement ainsi que la responsabilité d'équilibre et de modulation, le mécanisme de capacité, et les services associés pour différents points de livraison allotis des membres du groupement (1 site pour la commune de Hunspach, 1 site pour la commune d'Ingolsheim, 1 site pour la commune de Riedseltz, 1 site pour la commune de Rott et 7 sites pour la CCPW).

L'accord a été conclu pour une durée de 2 ans sur la période du 01/01/2023 au 31/12/2024 auprès de la Société ES ENERGIE STRASBOURG.

Lot 1 : 5 sites BT supérieur à 36 Kva pour un montant de 58 881 € HT / Lot 2 : 4 sites BT inférieur ou égal à 36 Kva pour un montant de 20 303,88 € HT / Lot 3 : 2 sites BT éclairage public pour un montant de 5 440,02 € HT.

GAZ NATUREL

L'achat de gaz naturel a été mutualisé pour la période du 01/01/2023 au 30/06/2025 avec ENGIE. La ville de Wissembourg et la communauté de communes ont mutualisé leurs contrats de fourniture de gaz naturel par le biais de l'UGAP. Au total, 24 sites sont concernés par ce marché.

CONTROLE ET MAINTENANCE DES EXTINCTEURS ET ROBINETS D'INCENDIE ARMEES (RIA)

Le précédent marché étant arrivé à son terme, il a été relancé pour une durée de 4 ans, du 02/01/2023 au 04/01/2027. Toutes les collectivités participent. C'est la Société Incendie Protection Sécurité (IPS) qui a été retenu et le coût total des contrôles s'élève à 1 546.80 € HT par an.

CONTROLES REGLEMENTAIRES DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

Le précédent marché étant arrivé à son terme le 31/12/2022 et a donc été relancé pour 4 ans, du 02/01/2023 au 04/01/2027. 11 collectivités et la CCPW participent. Il regroupe les contrôles suivants : lot 1 : diverses vérifications électriques (vérification électrique des bâtiments, centrales de traitement d'air, alarmes incendie, trappes de désenfumage, portes coupe-feu, paratonnerres, bloc de secours, portail, panneaux photovoltaïques) attribué à la société BUREAU VERTIAS pour un montant de 8 741,90 € HT, lot 2 : contrôle des installations thermiques et gaz attribué à la société APAVE pour un montant de 2 160 € HT, lot 3 : contrôle des cuisines professionnelles et appareils de cuisson attribué à la société APAVE pour un montant de 830 € HT, lot 4 : vérification des ascenseurs attribué à la société APAVE pour un montant de 810 € HT, lot 5 : la NEF attribué à la société APAVE pour un montant de 1 460 € HT et lot 6 : la qualité de l'air attribué à la société AC Environnement pour un montant de 29 627 € HT.

CONTROLE DES LEGIONELLES

Afin d'effectuer le contrôle des légionelles dans les 10 collectivités concernées (Drachenbronn-Birlenbach, Hunspach, Ingolsheim, Oberhoffen-lès-Wissembourg, Riedseltz, Rott, Schleithal, Seebach, Steinseltz et Wissembourg), deux laboratoires agréés pour ce contrôle ont été sollicités pour l'établissement d'un devis. Le laboratoire retenu "Le Centre d'Analyses et de Recherches – CAR" a chiffré le prélèvement et l'analyse des 61 ballons d'eau chaude concernés à 2 796.85 € HT par an, pour toute la durée du marché du 01/01/2023 au 31/12/2026.

ASSURANCES POUR LA PERIODE

Les contrats d'assurances ont pris effet au 01/01/2023 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31/12/2027. Il s'agit des contrats suivants : dommages aux biens et des risque annexes / responsabilités et des risques annexes / véhicules à moteur et des risques annexes / protection fonctionnelle des agents et des élus / multirisques.

Marché de contrats d'assurance (5 lots) passé dans le cadre du groupement de commande composé de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg et des communes de Cleebourg-Bremmelbach, Drachenbronn-Birlenbach, Hunsbach, Ingolsheim, Oberhoffen-Lès-Wissembourg, Riedseltz, Schleithal et Steinseltz. Les lots 1 (dommages aux biens) et 4 (protection fonctionnelle) ont été attribués à GROUPAMA. Les lots 2 (responsabilité civile et protection juridique) et 3 (véhicules à moteurs) ont été attribués à SMACL. Le lot 5 (multirisques) a été attribué à CIADE. La collectivité s'est fait assister dans l'élaboration et l'analyse de cet appel d'offres par le bureau ARIMA pour un montant total de 4 600 € HT.

IMPRESSION DES JOURNAUX

L'entreprise MEDIALOGIK France SARL a été retenue pour la mise en page et l'impression des journaux municipaux et intercommunaux de 7 collectivités membres de la CCPW, pour la période du 02/10/2023 au 30/09/2027. Le montant maximum du marché est de 125 000 € HT pour toute la durée du marché.

FORMATION MUTUALISEE

2 formations ont été mutualisées pour les agents des collectivités membres de la communauté de communes : une formation sauveteur secouriste du travail « recyclage » et une formation sur la manipulation d'extincteurs.

La mutualisation de formations permet essentiellement aux agents de covoiturer pour les formations réalisées en dehors du territoire de la communauté de communes, ou d'éviter des déplacements quand il est possible de les organiser sur Wissembourg.

3. MUTUALISATION AVEC D'AUTRES INTERCOMMUNALITES

AMENAGEMENT D'ITINERAIRES CYCLABLES AXES A ET B SUR LES TERRITOIRES DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG ET D'OUTRE FORET

- Aménagement des itinéraires cyclables : fondations et terrassements des passerelles + passerelles. Marché de réalisation des passerelles sur le long des itinéraires cyclables réparti en 2 lots.

LOT 6 : FONDATIONS ET TERRASSEMENTS DES PASSERELLES :

A été attribué à l'entreprise GIAMBERINI pour un montant de 375 381,61 € HT.

LOT 7 : PASSERELLES :

A été attribué à l'entreprise GIAMBERINI pour un montant de 186 775,00 € HT.

- Aménagement d'un itinéraire cyclable : Jalonnement. Procédure sans publicité ni mis en concurrence. Travaux de voiries pour l'aménagement d'itinéraires cyclables

LOT 8 : JALONNEMENT :

A été attribué à l'entreprise SIGNATURE pour un montant de 50 794,00 € HT.

V. SUBVENTIONS

Pour l'année 2023

Subventions notifiées :

Objet	Montant de la subvention accordée	Tiers
CANTINE SCOLAIRE DE RIEDELTZ	300 000 €	ETAT/DETR
CANTINE SCOLAIRE DE RIEDELTZ	207 116 €	ETAT/CEA
Montant total	507 116 €	

Subventions versées :

Objet	Montant de la subvention versée	Tiers
CANTINE SCOLAIRE SCHLEITHAL (rénovation - extension)	61 049,00 €	ETAT DETR
CRSD - PROJET TOURISTIQUE - IMPLANTATION BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES	8 962,00 €	ETAT / DETR
VELO (SCHEMA) REALISATION PISTES CYCLABLES	294 410,50 €	CEA 67 pour Axe A
VELO (SCHEMA) REALISATION PISTES CYCLABLES	62 688,50 €	CEA 67 pour axe B et C
VELO (SCHEMA) REALISATION PISTES CYCLABLES	59 507,00 €	CEA 67 pour axe B
VELO (SCHEMA) REALISATION PISTES CYCLABLES	72 066,50 €	CEA 67 Seebach-véloroute Lauter
VELO (SCHEMA) REALISATION PISTES CYCLABLES	488 672,50 €	CEA 67 Seebach-véloroute Lauter
VELO (SCHEMA) REALISATION PISTES CYCLABLES	200 199,00 €	ETAT / DREAL / FONDS MOBILITES ACTIVES
VELO (SCHEMA) REALISATION PISTES CYCLABLES	43 050,00 €	ETAT / DSIL 2022 - pour AXE A
VELO (SCHEMA) REALISATION PISTES CYCLABLES	44 483,00 €	ETAT / DSIL 2022 - pour AXE B
Montant total	1 335 088,00 €	

VI. BANQUE DE MATERIEL

Elu en charge du service :

René RICHERT – Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg

Agent en charge du service :

Carine FRITZ

La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg met à disposition de ses associations et de ses Communes membres du matériel pour leurs festivités.

Ce matériel est regroupé dans le hall intercommunal de Wissembourg d'une superficie de 1 000m².

Liste et caractéristiques du matériel composant la banque de matériel :

Type de matériel	Quantité disponible	Observations
Chapiteau 7X14 mètres	7	Superficie de 100 m ²
Chapiteau 10X25 mètres	1	Superficie de 250 m ²
Sonorisations	3	Hautparleur & micro
Podium	1	La moitié : 63 m² (28 panneaux de 1.5mx1.5m) La totalité : 126 m² (56 panneaux de 1.5mx1.5m) Hauteur du podium 0.90m
Scène mobile (camion)	1	8X6 mètres ou 8X4 mètres
Chalet en bois 4X2 mètres	11	
Chalet en bois 6X2 mètres	5	
Nacelle	1	
Niveleuse	1	
Grilles d'exposition	11	
Barrières de sécurité	12	
Coffret électrique	3	
Vidéoprojecteur	1	
Ordinateur portable	1	
Panneaux de signalisation		Divers
Panneau indicateur de vitesse	1	
Radar	1	

Les modalités de mise à disposition :

- Toute demande de location doit obligatoirement se faire par écrit
- Un chèque de caution libellé au Trésor Public est à déposer à la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg avant enlèvement du matériel

Les tarifs de mise à disposition sont les suivants :

- Pour les associations des Communes membres :

Matériel	Prix TTC
Chapiteau 7X14	100 €
Chapiteau 10X25	180 €
Sonorisation	28 €
½ podium	100 €
Podium entier	180 €
Nacelle : ½ journée	55 €
Nacelle : 1 journée	92 €
Chalet en bois	60 €
Scène mobile	120 €
Vidéoprojecteur	Gratuit
Ordinateur Portable	Gratuit
Grilles d'exposition	Gratuit
Barrière de sécurité	Gratuit

- Pour les Communes et les Ecoles des Communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg
L'ensemble du matériel est mis à disposition gratuitement et sans limite
- Pour les associations, Communes et Communauté de Communes hors Communauté de Communes du Pays de Wissembourg

<i>Matériel</i>	<i>Prix TTC</i>
Chapiteau 7X14	440 €
Chapiteau 10X25	605 €
Sonorisation	55 €
½ podium	440 €
Podium entier	605 €
Chalet en bois	121 €

- Pour les particuliers/privés
Suite au contrôle de la Chambre Régionale des comptes, la Communauté de Communes n'est plus autorisée à louer son matériel aux particuliers/privés

Les modalités concernant le transport :

- Pour les associations : Un forfait de 25 € TTC pour l'enlèvement et le retour du matériel
- Pour les communes : gratuit
- La scène mobile sera toujours transportée par la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg au tarif forfaitaire de 25 € TTC (pour l'enlèvement et le retour)

Assurance :

Les chapiteaux sont assurés par la Communauté de Communes auprès de l'assureur GROUPAMA pour les garanties et risques suivants :

Responsabilité générale civile / Incendie, tous dommages matériels chapiteaux, attentats, catastrophes naturelles : contrat N° 10056214 Q-0033. Ce contrat a pour objet de garantir l'accusé contre tous bris et destructions accidentels, subis par le chapiteau monté, démonté et en cours de transport.

Chaque organisateur de manifestations est tenu de prendre une assurance (en principe une responsabilité civile annuelle) pour la manifestation qu'il organise et qui le couvre pour tous dommages pouvant survenir lors de l'organisation de cette manifestation, n'ayant pas forcément de lien avec les chapiteaux mis à disposition par la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg

VII. DIVERS

1. Foncier

ACQUISITIONS

La communauté de communes du pays de Wissembourg a acquis un terrain situé A RIEDELTZ (BAS-RHIN) 67160, lieudit « Village », destiné à la construction d'une cantine scolaire pour une superficie totale de 00 ha 16 a 65 ca à l'Euro symbolique. L'acte notarié a été signé le 16 février 2023.

VENTES

La communauté de communes a vendu à la société dénommée SCI RUE DE LA PAIX, les terrains nus compris dans le lotissement Zone d'Activités Economiques Intercommunale Sud pour une superficie totale de 00 ha 63 a 80 ca. à 12 78,80 € TTC. L'acte notarié a été signé le 12 mai 2023.

La communauté de communes a vendu à la société dénommée DBK France, Un terrain nu compris dans le lotissement Zone d'Activités Economiques Intercommunal Sud pour une superficie totale de 00 ha 03 a 51 ca à 4 633,20 € TTC. L'acte notarié a été signé le 14 novembre 2023.

La communauté de communes a vendu à la société dénommée SCI TADES, situé en zone d'activités économiques SUD EXTENSION, Rue Alfred Kastler pour une superficie totale de 00 ha 54 a 85 ca à 197 460 € TTC. L'acte notarié a été signé le 09 octobre 2023.

2. Assurance

1 dossier de sinistre a été ouvert en 2023 et confié aux assurances GROUPAMA, à savoir :

- Un sinistre lié à un dommage aux biens : dégradation des panneaux signalétiques qui jalonnent le sentier pédestre forestier menant au Chemin des Cimes.

BUDGET FINANCES



BUDGET

Le budget de la Communauté de Communes comprend d'une part le budget principal et d'autre part trois budgets annexes.

Le budget principal reprend les dépenses et les recettes liées au fonctionnement de la Communauté de Communes ainsi que les opérations qui ne font pas l'objet d'un budget annexe.

Les budgets annexes retracent les opérations liées à l'aménagement des zones d'activités

- Le budget ZAE EST
- Le budget ZAE SUD EXTENSION
- Le budget ZONE TOURISTIQUE DE DRACHENBRONN

1. BUDGET PRINCIPAL

REALISATIONS 2023

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	MT BUDGETISE	MT REALISE	% REALISATION
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	672 100,00 €	464 195,89 €	69%
012 CHARGES DE PERSONNEL	850 000,00 €	798 741,12 €	94%
014 ATTENUATION DES PRODUITS	2 342 000,00 €	2 168 809,08 €	93%
023 VIREMENT A L'INVESTISSEMENT	1 500 000,00 €		
042 OPERATIONS D'ORDRE	520 000,00 €	443 406,34 €	85%
65 AUTRES CHARGES DE LA GESTION COURANTE	2 106 100,00 €	1 955 855,65 €	93%
66 CHARGES FINANCIERES	64 800,00 €	28 863,38 €	45%
67 CHARGES SPECIFIQUES	10 000,00 €	2 034,10 €	20%
68 PROVISIONS	3 000,00 €	601,97 €	20%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 068 000,00 €	5 862 507,53 €	73%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	MT BUDGETISE	MT REALISE	% REALISATION
R 002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	2 236 690,42 €	2 236 690,42 €	
013 ATTENUATION DES CHARGES	- €	- €	
042 OPERATIONS D'ORDRE (reprises subventions)	80 000,00 €	69 019,34 €	86%
70 PRODUITS DES SERVICES ET DES VENTES	1 869 300,00 €	2 090 732,48 €	112%
73 IMPOTS ET TAXES	1 439 000,00 €	1 647 535,88 €	114%
731 FISCALITE LOCALE	1 859 000,00 €	1 689 665,16 €	91%
74 DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	568 000,00 €	756 975,12 €	133%
75 AUTRES PRODUITS DE LA GESTION COURANTE	16 009,58 €	21 355,92 €	133%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €	23 813,87 €	100%
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	- €	- €	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	8 068 000,00 €	8 535 788,19 €	106%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	MT BUDGETISE	MT REALISE	RAR
040 OPERATIONS D'ORDRE	80 000,00 €	69 019,34 €	
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	213 000,00 €	77 317,61 €	
16 REMBOURSEMENTS EMPRUNTS	190 000,00 €	174 299,70 €	
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	178 000,00 €	43 659,60 €	43 200,00 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 457 000,00 €	2 546 537,65 €	817 619,83 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	100 000,00 €	- €	
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	2 356 000,00 €	1 898 602,28 €	101 061,73 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 574 000,00 €	4 809 436,18 €	961 881,56 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	MT BUDGETISE	MT REALISE	RAR
D 001 SOLDE POSITIF N-1 REPORTE	1 379 791,96 €	1 379 791,96 €	
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 500 000,00 €		
040 OPERATIONS D'ORDRE	520 000,00 €	443 406,34 €	
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	213 000,00 €	77 317,61 €	
10 DOTATIONS FONDS ET RESERVES (FCTVA)	50 433,04 €	112 990,94 €	
13 SUBVENTIONS	554 775,00 €	846 743,50 €	
16 EMPRUNTS	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	2 356 000,00 €	1 894 103,48 €	101 000,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	7 574 000,00 €	5 754 353,83 €	101 000,00 €

FISCALITE

Les taux des quatre taxes additionnelles applicables depuis 2017 sont les suivants :

- Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 6,92 %
- Taxe foncière sur propriété bâtie : 4,21 %
- Taxe foncière sur propriété non bâtie : 15,89 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 5,24 %

La taxe professionnelle de zone, applicable aux entreprises implantées dans les ZAE Intercommunales, est fixée à 21 %.

2. LES BUDGETS ANNEXES

Réalisation du budget Zone d'Activités Est (ZAE EST)

Fonctionnement en dépenses et en recettes : 1 455 305.16€ en dépenses et 1 455 304.43€ en recettes

Investissement en dépenses et en recettes : 1 529 063.46€ en dépenses et 1 429 489.13€ en recettes

Réalisation du budget Zone d'Activités Sud Extension (ZAE SUD EXTENSION)

Fonctionnement en dépenses et en recettes : 2 181 677.15€ en dépenses et 2 122 878.86€ en recettes

Investissement en dépenses et en recettes : 1 998 701.32€ en dépenses et 2 168 016.09€ en recettes

Réalisation du budget ZONE TOURISTIQUE DE DRACHENBRONN

Fonctionnement en dépenses et en recettes : 2 219 922.25€ en dépenses et 2 279 922.18€ en recettes

Investissement en dépenses et en recettes : 2 279 922.18€ en dépenses et 2 159 922.18€ en recettes

I. EMPRUNTS ET LIGNE DE TRESORERIE

1. Emprunts

BUDGET PRINCIPAL

Organisme	Montant initial	Durée	Début remboursem ent	Taux	Périodicité	Fin rembour sement	Cap. Restant	Cap remboursé	intérêts	TOTAL
							dû au	en		
							31.12.2022	2023	2023	2023
CAISSE D'EPARGNE	1000 000,00 €	15 ans	31.05.2009	4,33%	Trimestrielle	30.11.2024	110 137,66 €	87 633,02 €	3 358,78 €	90 991,80 €
				FIXE						
CAISSE D'EPARGNE	800 000,00 €	15 ans	01.03.2010	2,09%	Trimestrielle	30.11.2024	106 666,68 €	53 333,32 €	1811,33 €	55 144,65 €
				taux révisable						
				Euribor 3 mois						
						TOTAL	216 804,34 €	140 966,34 €	5 170,11 €	146 136,45 €

Budget ZAE SUD EXTENSION

Organisme	Montant	Durée	Début remboursem ent	Taux	Périodicité	Fin rembour sement	Cap. Restant	Cap. remboursé	intérêts	TOTAL
							dû au	en		
							31.12.2022	2023	2023	2023
CAISSE D'EPARGNE	700 000,00 €	15 ans	01.03.2010	2,0900%	Trimestrielle	30.11.2024	93 333,32 €	46 666,68 €	1584,92 €	48 251,60 €
				taux révisable						
						TOTAL	93 333,32 €	46 666,68 €	1 584,92 €	48 251,60 €

Budget ZAE EST

Organisme	Montant	Durée	Début remboursement	Taux	Périodicité	Fin remboursement	Cap. Restant dû au	Cap. remboursé en	intérêts	TOTAL
							31.12.2022	2023	2023	2023
CAISSE D'EPARGNE	1 300 000,00 €	15 ans	31/01/2012	4,31%	Trimestrielle	31.10.2026	346 666,52 €	86 666,68 €	13 540,58 €	100 207,26 €
						TOTAL	346 666,52 €	86 666,68 €	13 540,58 €	100 207,26 €

2. Ligne de Trésorerie

Pour assurer le financement de ses besoins ponctuels en trésorerie, la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a conclu un contrat de ligne de trésorerie auprès de la BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE aux conditions suivantes (délibération du 27 février 2023) :

- **montant** : 1.000.000 €
- **durée** : 364 jours
- **marge et taux de référence** : taux révisable : moyenne mensuelle de l'EURIBOR 3 MOIS + marge 0,60 %
- **périodicité de paiement des intérêts** : trimestrielle par débit d'office
- **décompte des intérêts** : les intérêts sont décomptés trimestriellement, compte tenu du nombre exact de jours courus entre la date de versement des fonds et la date de remboursement, l'année étant comptée pour 360 jours.
- **frais de dossier et commission d'engagement** : 800,00 €
- **commission d'engagement** : NEANT
- **commission de non-utilisation** : NEANT
- **montant du tirage minimum** : 15.000,00 €
- **modalités d'utilisation** : au gré des besoins, tout au long de la durée de la ligne de trésorerie. Le versement des fonds ainsi que le remboursement s'opéreront par virements. Le déblocage des fonds sera exécuté valeur J sur simple demande par mail, au plus tard avant 10h00. Après 10h00 le déblocage est reporté d'un jour ouvré.

II. TAXE DE SEJOUR

Par délibération du 04 juillet 2016, le Conseil Communautaire a décidé d'instaurer la taxe de séjour sur l'ensemble du territoire communautaire à compter du 01 janvier 2017.

Par délibération du 26 juin 2023 de nouveaux tarifs ont été fixés et sont applicables à compter du 01 janvier 2024.

Cette taxe de séjour sera perçue sur la période allant du 01 janvier au 31 décembre et varie en fonction de la catégorie d'hébergement.

Catégories d'hébergement prévues par la loi	Tarifs Intercommu -naux à compter du 01/01/2024	Taxe additionnelle CEA - 10%	Tarif total par personne et par nuitée
Palaces	2.73 €	0.27 €	3.00 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	2.00€	0.20 €	2.20 €
Hôtel de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1.64 €	0.16 €	1.80 €
Hôtel de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1.14 €	0.11 €	1.25 €
Hôtel de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0.90 €	0.09 €	0.99 €
Hôtel de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles	0.73 €	0.07 €	0.80 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacement dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0.36 €	0.04 €	0.40 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0.20 €	0.02 €	0.22 €

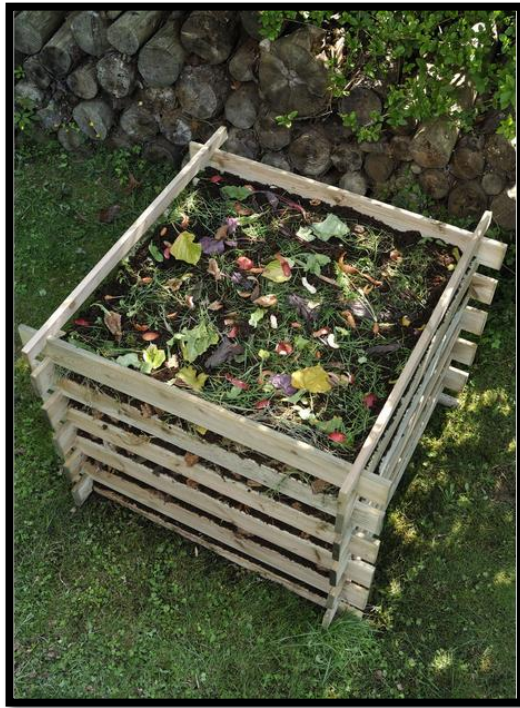
Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau ci-dessus, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 5% du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes. La taxe additionnelle départementale s'ajoute à ce tarif.

Sont exemptés de la taxe de séjour ; les personnes mineurs, les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune et les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

Le produit de cette taxe pour 2023 s'élève à : 80 026,16 €

7 518,46 € ont été reversés en 2023 sur l'année 2022 à la CeA dans le cadre de la taxe additionnelle et 73 024,62 € ont été reversés en 2023 sur l'année 2022 à l'Alsace Verte.

ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE



I. ÉLIMINATION ET VALORISATION DES DECHETS

Elus en charge du service :

Jean-Max TYBURN – 4ème Vice-Président au Smictom

Serge STRAPPAZON – Délégué au Smictom

René RICHERT – Délégué au Smictom

Agent en charge du service :

Véronique BILLMANN

Partenaire : SMICTOM du Nord du Bas-Rhin

1. Historique

Depuis le 1^{er} janvier 2006, un système unique de financement du service d'enlèvement et de traitement des déchets ménagers s'applique sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg.

Depuis 2008, les particuliers ont pu opter pour la mise en place du prélèvement en trois échéances.

A compter de 2010, le Titre Interbancaire de Paiement (TIP) est un autre mode de paiement proposé aux usagers.

Depuis début 2017, le service TIPI a été mis en place en utilisant le site sécurisé de la DGFIP (www.tipi.budget.gouv.fr).

Le paiement par Internet dans les collectivités locales est à la fois un enjeu de modernisation et une ouverture vers la dématérialisation.

Grâce au service TIPI (Titre payable par Internet) développé par la direction générale des Finances publiques (DGFIP), le paiement des sommes dues pour l'usage des services publics d'une collectivité est facilité.

Le dispositif étant accessible 24 h/24 et 7 jours/7, les modalités de règlement par TiPi sont simples à utiliser.

Depuis 2020, le Datamatrix a été mis en place avec la possibilité pour les usagers de procéder au règlement de leur facture via certains commerçants, le paiement en numéraire n'étant plus possible à la Trésorerie. Le code **Datamatrix** est une symbologie code-barres bidimensionnelle à haute densité, permettant de représenter une quantité importante d'informations sur une surface réduite.



2. Actions 2023

Gestion administrative du service (facturation, ...)

Missions d'enlèvement et de traitement confiées au SMICTOM du Nord du Bas-Rhin.

Mise en œuvre de la redevance incitative au 1^{er} janvier 2018.

La tarification proposée est commune aux trois territoires, équitable et basée sur la réalité des coûts.

La nouvelle tarification, applicable au 1^{er} janvier 2018, a été adoptée par les conseils communautaires de Pays de Wissembourg le 11 septembre, de l'Outre-Forêt le 27 septembre et de Sauer-Pechelbronn le 9 octobre 2017. Conformément à l'engagement pris, cette tarification est commune aux trois territoires.

Elle comporte deux volets :

- **Une part fixe**, qui reste la part la plus importante de la redevance. Elle couvre les frais fixes, et les coûts liés aux déchèteries, à la poubelle bleue, ainsi qu'aux conteneurs à verre. Son montant dépend de la composition de la famille, de manière dégressive.
- **Une part variable**, qui est directement proportionnelle au poids collecté dans la poubelle brune du foyer. Elle est facturée à 0.25 €/kg.

La tarification ne tient pas compte du nombre de levées, mais attention au remplissage du bac !

Tout bac de moins de 5 kg sera facturé au minimum règlementaire soit 5 kg.

Tarifs 2023

FOYER 1 PERSONNE	89 € en part fixe
FOYER 2 PERSONNES	168 € en part fixe
FOYER 3 PERSONNES	226 € en part fixe
FOYER 4 PERSONNES	282 € en part fixe
FOYER 5 PERSONNES ET+	340 € en part fixe
LES RESIDENCES SECONDAIRES	89 € en part fixe
LES GITES RURAUX	89 € en part fixe

Tarifs professionnels

Ce tarif ne comporte pas de part fixe mais tient uniquement compte du poids des déchets collectés soit 0,63€/kg.

Adopté par délibération du 11 décembre 2017.

Poubelle brune (ordures ménagères) : un passage par semaine ;

Poubelle bleue (papiers, journaux, cartons,...) : un passage tous les quinze jours.

3. Chiffres clés

Coût du service facturé par le SMICTOM du Nord du Bas-Rhin : 1.610.990 €

Nombre de factures éditées en 2023 :

- TIP : 5402 + 5425 factures (2 factures par an)
- PRELEV : 1637 + 1687 + 1731 factures (3 factures par an)

Nouveau : Coût du service facturé par le Smictom du Nord du Bas-Rhin pour la perte du badge de déchetterie ainsi que pour les passages supplémentaires concernant les abonnés de la redevance des ordures ménagères : délibération du 8 février 2021

Perte de badge : 5 €

Passage supplémentaire en déchetterie au-delà du seuil défini : 5 € par passage

Non restitution de badge : 5 €

Ces montants sont répercutés sur les factures de la redevance des ordures ménagères des abonnés concernés.

4. Plages horaires

PERMANENCES TELEPHONIQUES :

Les mardis de 9h à 12h30

Les jeudis de 14h à 17h30

ACCUEIL DU PUBLIC :

Les mercredis de 9h à 12h et de 14h à 17h30

II. COMPOSTAGE

Il a été défini que Mme Véronique BILLMANN prendra en charge la promotion du compostage.

En 2023, 37 composteurs ont été vendus

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



I. SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS

Elu en charge du service :

Serge STRAPPAZON - Président

Agent en charge du service :

Carine FRITZ

Partenaires :

Conseil Général du Bas-Rhin

Urbam Conseil

Procivis

1. Amélioration des logements et de l'habitat – PIG RENOV'HABITAT

Une convention de partenariat au titre de la mise en oeuvre du PIG Rénov'Habitat 67 a été signée pour la période du 01/06/2020 au 31/12/2023.

Les permanences dans les locaux de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg ont lieu tous les 3^{ème} jeudi du mois de 13h30 à 15h

URBAM CONSEIL – Monsieur COLIN Thierry / Emilie WEBER / Marisa KOLEMICO

31 rue de la Vedette

67700 SAVERNE

Tél : 03 67 10 35 12 – Portable : 06 99 55 87 64

E-mail : pig67@urbam.fr – www.urbam.fr

Les chiffres

En 2023, la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a subventionné 13 dossiers, soit 11 801,83 € dans le cadre du PIG RENOV'HABITAT.

La communauté de communes du Pays de Wissembourg apporte des aides uniquement aux propriétaires occupants à hauteur de 5% des travaux subventionnables par l'ANAH dans les conditions suivantes :

Type de projet	Plafond HT des travaux subventionnables par l'ANAH
Travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé	50 000 €
Travaux d'amélioration pour la sécurité et la salubrité de l'habitat	20 000 €
Travaux d'amélioration pour l'autonomie de la personne	20 000 €
Travaux de sortie de précarité énergétique permettant l'octroi de la prime « Habiter Mieux » bonifié	30 000 €
Travaux de lutte contre la précarité énergétique permettant l'octroi « Habiter Mieux »	20 000 €

2. Financement de l'action d'amélioration de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial

Les Chiffres de 2023

En 2023, la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a subventionné 14 dossiers pour un montant total de 11 470,57 €.

La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a reconduit la convention-cadre de partenariat avec la CeA. C'est un dispositif d'aide centré sur la valorisation du patrimoine bâti ancien. Il concerne uniquement les travaux d'entretien et de restauration des immeubles d'habitation construits avant 1948.

La participation de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg pour une subvention de 10 000,00 € versée par la CeA sera comprise entre 1 000,00 € et 5 000,00 €, au regard du taux modulé en vigueur le jour de l'enregistrement du dossier complet.

Le taux modulé de 29 a été décidé par délibération en date du 16/12/2019. Ainsi le taux de participation de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg est de 24,67% de la subvention du Département. Le montant de la subvention est plafonné à 2 466,67 €.

II. EVOLUTION DU PLUI

Elus en charge du service :

Serge STRAPPAZON – Président

Agent en charge du service :

Eloïse LERCH

1. Approbation de la modification n°5 du PLUi et recours gracieux

la **modification n°5** relative à différents ajustements au document d'urbanisme (secteurs de Cleebourg-Bremmelbach, Drachenbronn-Birlenbach, Hunsbach Ingolsheim, Oberhoffen-lès-Wissembourg, Riedseltz, Rott, Schleithal, Seebach-Niederseebach et Wissembourg-Altenstadt) a été approuvée une première fois le 27 février 2023. Le dossier couvre les objectifs suivants :

- Améliorer la préservation et la valorisation du patrimoine local ;
- Faire évoluer certains secteurs de développement ;
- Prendre en compte les besoins des entreprises présentes sur le territoire ;
- Faire évoluer des zones agricoles pour notamment prendre en compte des projets agricoles ;
- Permettre l'évolution de maisons forestières qui ont été vendues par l'ONF ;
- Adapter certaines dispositions réglementaires au contexte local ;
- Supprimer des emplacements réservés qui ne sont plus nécessaires ;
- Étendre un emplacement réservé ;
- Rectifier des erreurs ;
- Modifier le découpage des planches du plan de règlement de Wissembourg-Altenstadt pour en faciliter l'utilisation.

Parmi ces objectifs figure le reclassement en zone 1AU, une partie de la zone 1AUX située entre le village et les équipements publics de la commune de Cleebourg-Bremmelbach, pour privilégier la création de logements nécessaires au développement communal. Cette évolution induisait également la suppression d'une zone AC à l'arrière de la zone 1AUX et la suppression d'une zone 2AU et de l'emplacement réservé n°8 attenant.

Le projet de modification a été notifié aux Personnes Publiques Associées en juillet 2022 et soumis à enquête publique du 17 octobre au 21 novembre 2022. Dans le cadre de son avis, l'Etat a demandé que le rapport de présentation soit complété par une analyse et une justification quant aux besoins en logements de la commune au regard des objectifs du SCOTAN. La notice de présentation a été complétée en ce sens.

Toutefois, par courrier du 4 mai 2023, les services du contrôle de légalité de la Préfecture du Bas-Rhin ont émis un recours gracieux à l'encontre de la délibération d'approbation de la modification, considérant que celle-ci est entachée d'illégalité sur le point de la modification relatif à la réduction et à la transformation de la zone 1AUX en 1AU à Cleebourg-Bremmelbach en raison de son incompatibilité avec le PADD du PLUi, d'un besoin en logements non justifié et d'une incompatibilité avec le SCOTAN au regard de la superficie des zones 1AU disponibles dans la commune, classé au rang de village dans l'armature urbaine.

Conformément à la demande des services préfectoraux, il a été procédé au retrait de la délibération d'approbation de la modification n°5 du PLUi en date 27 février 2023.

Le dossier de modification n°5 du PLUi a été modifié et réapprouvé en date du 26 juin 2023 avec le retrait du point relatif à la réduction et la transformation de la zone 1AUX en zone 1AU et des évolutions liées à cette modification (suppression de la zone AC limitrophe, suppression de la zone 2AU et suppression de l'emplacement réservé n°8).

2. Recensement de nouveaux besoins d'évolution du PLUi en engagement de nouvelles procédures

L'année 2023 a été marquée par un nouveau recensement des besoins d'évolution du PLUi auprès de l'ensemble des communes. En effet la labellisation Petite Ville de demain de Wissembourg entraîne de nouveaux besoins d'évolution du PLUi pour répondre aux objectifs fixés dans l'ORT signée fin 2023. Ces objectifs portent sur la préservation des commerces du centre-ville mais aussi sur le projet quartier gare portée par la Ville de Wissembourg qui vise à réaménager et à mieux connecter ce quartier au reste de la ville.

Le recensement a également été l'occasion de mener une réflexion générale sur la possibilité de réglementer dans le PLUi l'implantation des panneaux solaires photovoltaïques sur les constructions (aspect, forme géométrique, couleur...). Une réunion de travail s'est tenue à l'automne 2023 avec le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et l'ensemble des maires de la CCPW à ce sujet. Il en ressort que 3 communes ont souhaité modifier leur règlement pour encadrer l'implantation des panneaux solaires photovoltaïques : Schleithal, Steinseltz et Wissembourg.

Au final l'ensemble des besoins d'évolutions recensés ont été classés selon le type de procédure. Il en résulte la prescription de 3 révisions allégées du PLUi et l'engagement d'une modification.

3. Prescription des révisions allégées n°4, n°5 et n°6

En date du 25 septembre 2024, le conseil communautaire a prescrit les révisions allégées n°4, n°5 et n°6 du PLUi, défini des objectifs poursuivis, les modalités de concertation et a validé les modalités de collaboration.

La révision allégée n°4 a pour objectif de faire évoluer le classement du site occupé par l'entreprise Clauss sur le ban communal de Hunspach (ancienne gare) afin de lui permettre de poursuivre son développement. Cette procédure s'inscrit en totale cohérence avec l'orientation 1.5 du PADD qui vise à conforter et renforcer le tissu économique notamment en assurant des capacités de développement aux entreprises installées sur le territoire.

La révision allégée n°5 a pour objectif d'inscrire en zone urbaine une dent creuse (entre deux secteurs UB le long de la rue de Wingen à Climbach), déjà partiellement bâtie, totalement desservie par les réseaux et aujourd'hui improprement inscrite dans un secteur ND afin de valoriser la voirie et les réseaux existants. Cette procédure s'inscrit en totale cohérence avec l'orientation 1.4 du PADD qui vise à diversifier les typologies de logement afin d'économiser l'espace et notamment de privilégier le renouvellement urbain en encourageant le comblement des dents creuses.

La révision allégée n°6 a pour objectif d'adapter les emprises et les limites des zones UBa et UX du hameau du Schafbusch à Steinseltz pour permettre un développement cohérent des entreprises historiquement implantées dans le hameau tout en préservant le cadre de vie des habitations présentes.

Le conseil a également défini les modalités de concertation associant, pendant toute la durée des études, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, en application de l'article L.103-3 du code de l'urbanisme. Cette concertation doit se dérouler tout au long de la procédure, jusqu'à l'arrêt du projet de PLUi. Les modalités retenues sont les suivantes :

- Les études seront tenues à la disposition du public, au siège de la Communauté de communes, pendant toute la durée de l'élaboration jusqu'à l'arrêt du projet de révision allégée du PLUi. Le dossier sera constitué et complété au fur et à mesure de l'avancement des études ;
- Un document de présentation de la procédure et de l'objet de la révision allégée sera mis à disposition du public au siège de la Communauté de communes, en mairie de Hunspach et sur le site internet de la Communauté de communes ;
- Le public pourra en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture, et faire connaître ses observations en les consignant dans un registre ouvert à cet effet ou en les adressant à l'adresse mail suivante e.lerch@cc-pays-wissembourg.fr

Enfin, le conseil communautaire a validé les modalités de collaboration entre la communauté de communes et les communes membres telles qu'elles ont été définies lors de la conférence intercommunale des maires du 17 juillet 2023 :

- Information de l'ensemble des maires du territoire lors d'une réunion du bureau de la Communauté de communes ;
- Présentation du projet de révision allégée aux conseillers municipaux de Hunspach.

4. Modification n°6 PLUi

En 2023, le Président a également engagé une procédure de modification n°6 du PLUi pour répondre à plusieurs demandes d'ajustements recensés au cours des réunion de travail et aussi pour répondre au plan d'action de l'ORT de la Ville de Wissembourg labellisée Petite Ville de Demain.

Secteur de Drachenbronn-Birlenbach : faire évoluer le périmètre et l'OAP des zones A Urbaniser à Drachenbronn ;

Secteur de Rott : modifier les règles de recul des constructions à l'entrée Nord de Rott pour ne pas dénaturer les tissus bâtis existants ;

Secteur de Schleithal :

- Supprimer un emplacement réservé ;
- Mettre le plan de règlement en cohérence avec les limites de la zone de développement pour les équipements publics ;
- Faire évoluer le règlement de la zone UA pour favoriser l'évolution du bâti ancien ;
- Réglementer l'implantation des panneaux photovoltaïques ;

Secteur de Seebach :

- Ajouter la rue des acacias à l'application du nuancier ;

Secteur de Steinseltz :

- Mettre le plan de règlement en cohérence avec l'occupation effective des terrains à l'Est du village
- Corriger des erreurs dans le règlement et supprimer l'obligation de recul par rapport au ruisseau de l'Hausauerbach dans les zones qui ne sont pas concernées ;
- Réglementer l'implantation des panneaux photovoltaïques ;

Secteur de Wissembourg-Altenstadt :

- En cohérence avec le programme Petite Ville de Demain (PVD) et la convention ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) qui y est liée, préserver la vocation commerciale du centre-ville ;
- Délimiter un emplacement réservé pour compléter les liaisons douces entre le centre-ville et la gare ;
- Modifier les emplacements réservés à l'Ouest de la gare ;
- Préserver la vocation de jardin de grands espaces dans le tissu bâti ;
- Limiter l'artificialisation des sols dans les secteurs pavillonnaires ;
- Faire évoluer les conditions de construction au Langenberg ;
- Réglementer l'implantation des panneaux photovoltaïques ;
- Favoriser la reconversion d'une friche en faisant évoluer le classement du terrain.

5. Concertation agricole PLUi

Dans le cadre de son PLUi, la communauté de communes du Pays de Wissembourg a lancé une concertation avec l'ensemble de la profession agricole du territoire afin de connaître les besoins et les nouveaux projets agricoles qui nécessitent des évolutions limitées des zones AC du PLUi. Cette concertation fait suite aux demandes formulées par les agriculteurs lors de la dernière enquête publique sur le PLUi en 2022 mais qui n'ont pas pu être prises en compte. Il s'agit d'une démarche volontariste de la CCPW afin de recenser l'ensemble des besoins/projets des agriculteurs « qui nécessitent des évolutions limitées des zones AC du PLUi ». Un partenariat avec la Chambre d'agriculture a été mis en place pour la co-construction d'un questionnaire, la communication presse et le mailing auprès des agriculteurs. Un questionnaire a ainsi été adressé, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, à l'ensemble des agriculteur du territoire dans la perspective d'une éventuelle procédure de modification du PLUi. Cette concertation s'est tenue du 18 septembre au 15 octobre 2023 et a permis de recueillir 20 réponses réparties sur 9 communes : Drachenborn-Birlenbach, Hunsbach, Ingolsheim, Oberhoffen-lès-Wissembourg, Riedseltz, Schleithal, Seebach, Steinseltz, Wissembourg -Altenstadt.



6. ETUDE DES GISEMENTS FONCIERS PAR ANTHONY WENDLING

Avec la promulgation de la loi Climat Résilience en août 2021 et l'apparition de l'objection Zéro Artificialisation Nette (ZAN) le PLUi de la CCPW sera amené à moyen terme à évoluer pour prendre en compte cette nouvelle réglementation. Afin d'anticiper ces évolutions qui nécessiteront d'avoir une politique de sobriété foncière, la communauté de communes a souhaité dresser un état des gisements fonciers existants sur chaque commune et recruter un stagiaire pour mener à bien cette étude. Anthony WENDLING, étudiant en Master 2 Urbanisme et Aménagement du Territoire à l'Université de Strasbourg a ainsi effectué un stage au sein de la CCPW du 1^{er} février au 31 mai 2023.

Ses principales missions ont été les suivantes :

- **Réalisation d'une étude sur les gisements fonciers existants sur les 12 communes membres de la communauté de communes :**

Cette étude doit permettre d'alimenter la stratégie foncière du territoire. Les éléments recueillis doivent servir de base à une traduction opérationnelle du ZAN au regard du contexte et des spécificités du territoire du Pays de Wissembourg.

- Identification des dents creuses
 - Identifier les parcelles non construites
 - Etude de terrain sur le potentiel de constructibilité réel (topographie, contraintes environnementales, règles d'urbanisme)
 - Enquête qualitative auprès des mairies
- Mise à jour de l'étude 2014 sur les logements vacants
 - Identifier les logements vacants
 - Enquête qualitative auprès des communes
 - Mise en perspective avec le potentiel de rénovation en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (dispositif Mut'Archi)
- Identification, des bâtiments mutables et notamment des friches
 - Repérage terrain
 - Identification des freins à la reconversion
- Recensement des projets d'habitat en cours dans les communes

- Mise en perspective avec l'objectif ZAN à l'horizon 2050 et formulation de préconisations pour l'évolution du PLUi et la définition d'une stratégie foncière.
- **Collaboration aux différents projets en cours dans le service** (notamment procédures d'évolution du PLUi, élaboration d'un observatoire des zones d'activité, mise en œuvre d'un plan vélo...)

Son travail a fait l'objet d'un rendu personnalisé par commune et d'une présentation générale lors d'un bureau qui s'est tenu le 9 mai 2023

7. Adhésion à la mission information géographique de l'ATIP

Suite à la non reconduction du service unifié SIG avec la Communauté de communes Sauer Pechelbronn qui a pris fin le 31 décembre 2023, il a été décidé d'adhérer à la mission SIG de L'ATIP. Ainsi le conseil communautaire a délibéré en date du 25 septembre de 2023 pour adhérer à la mission information géographique de l'ATIP et autorisé le Président à signer la convention d'adhésion dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Mise à disposition d'un pack comprenant :

- La mise à disposition d'un outil WEB de consultation des données SIG : Intr@GEO (similaire à l'outil web Cart@DS déjà utilisée par l'ensemble des secrétaires de mairie du territoire)
- La formation des utilisateurs
- L'assistance auprès des utilisateurs (hotline)
- La mise à disposition de données
- L'animation, la veille juridique et technique et une expertise en matière d'information géographique

La communauté de commune adhère pour elle-même et pour l'ensemble des communes membres afin de maintenir un service mutualisé. La durée d'adhésion est fixée pour une durée indéterminée.

Cette mission donne lieu à la une contribution annuelle entièrement prise en charge par la CCPW :

- 300 euros pour l'EPCI, avec mise à disposition d'1 ou 2 comptes d'accès nominatifs ;
- 100 euros pour chaque commune ;
- 50 euros pour la mise à disposition de chaque compte d'accès nominatif supplémentaire (au-delà de 2 comptes par commune ou EPCI).

Le coût annuel d'adhésion à la mission est estimé à 3500 euros sur la base d'une soixantaine de comptes existants dans le SIG aujourd'hui.

Pour des besoins ponctuels, il peut être également fait appel à l'ATIP pour la création et l'intégration de données supplémentaires au tarif de 300 euros la demi-journée.

ENFANCE ET JEUNESSE



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DES SERVICES AUX FAMILLES

Depuis le 1^{er} janvier 2022 le dispositif Contrat Enfance Jeunesse n'est plus reconduit par la CAF.

Il est remplacé par le Bonus Territoire, à condition que la collectivité soit engagée dans la Convention Territoriale Globale des Services aux Familles (CTG) et les sommes correspondantes sont versées directement aux gestionnaires des structures.

Ainsi pour 2023 la CAF du Bas-Rhin a attribué :

- 106 923.89€ à la FDMJC pour l'ensemble des accueils périscolaires et les Accueils de Loisirs sans Hébergement, habilités par la Direction de la Jeunesse et des Sports
- 76 149.60€ à l'AASB pour le multi-accueil intercommunal
- 13 760.52€ à la Communauté de Communes pour le Relais Petite Enfance

I. La Ludothèque L'ARC EN CIEL

Elue en charge

Mme Sandra FISCHER-JUNCK – Vice-Présidente

Agents en charge du service

Mme Isabelle Zermann (80%)

Mme Gaëlle Tetart (100%)



Historique

La ludothèque a ouvert ses portes en mai 2001. C'est un lieu de partage et de convivialité, dans lequel enfants et adultes peuvent se retrouver pour jouer, emprunter des jeux ou participer aux animations ludiques proposées.

INFORMATIONS PRATIQUES

TARIFS ANNUELS

POUR LES ADHERENTS DE LA COM COM

ADHESION

Particuliers : 12 € par an et par famille

Collectivités : 18 € par an

POUR LES ADHERENTS HORS COM COM

ADHESION

Particuliers : 15 € par an et par famille

Collectivités : 25 € par an

PRETS DE JEUX AUX PARTICULIERS

1 € par jeu pour 15 jours

PRETS DE JEUX AUX COLLECTIVITES

1 € par Jeu pour 1 Mois

HORAIRES D'OUVERTURE

LES MERCREDI et CONGES SCOLAIRES

09h00 à 11h45

et

13h30 à 16h45

Pour de plus amples renseignements
contacter l'animatrice au 03 88 54 31 18

Ou consulter le compte Facebook :
« Ludothèque L'Arc en Ciel »

Accueil à la ludothèque au 7 Rue du Général Abel Douay :

La ludothèque l'arc en ciel est ouverte au public les mercredis de septembre à début juillet, ainsi que les vacances scolaires du lundi au vendredi de 9h à 11h45 et de 13h30 à 16h45.

Les services proposés au public sont :

- Jouer sur place
- Emprunter des jeux
- Proposition de bricolage

F'Estival d'animations au Parc Stichaner :

Depuis quelques années la ludothèque participe au F'Estival d'animations qui était organisé au Parc Stichaner jusqu'à présent. Pendant les vacances d'été, les enfants et les adultes peuvent profiter pendant 4 semaines de diverses animations et jeux.

Durant l'été 2023, le F'Estival d'animations s'est déplacé au jardin du Musée situé au centre-ville de Wissembourg.

La publicité concernant le lieu du F'Estival d'animations ayant été faite en amont, le public était au rendez-vous. Nous avons accueilli 784 enfants et 325 adultes sur les 4 semaines.

Animations hors des locaux de la ludothèque :

Une partie des animations se fait en dehors des murs de la ludothèque.

- ❖ Entre octobre et juin : la ludothèque se déplace dans les écoles maternelles et primaires de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg. 95% des établissements profitent gratuitement des interventions. Les élèves attendent avec impatience l'arrivée de l'animatrice avec sa multitude de jeux.
- ❖ Les périscolaires et cantines scolaires se voient proposer des animations jeux en familles.
- ❖ L'IMP (Institut Médico Pédagogique) de Wissembourg : les Glycines accueille 12 enfants en situation de handicap qui sont ravis de pouvoir profiter, une fois par semaine, d'une animation adaptée.
- ❖ Au Patio de Wissembourg (Foyer d'hébergement pour adultes handicapés), les résidents attendent également avec impatience l'animation proposée deux fois par mois.
- ❖ Au Micro folies à la médiathèque de Wissembourg : les animations sur place se font les mercredis de 10h00 à 18h00 et les samedis de 9h00 à 13h00.
- ❖ Au multi-accueil de Wissembourg l'animatrice propose des jeux de société deux fois par mois.
- ❖ A la Maison Catherine de Schleithal, les résidents sont heureux de voir l'animatrice avec ses jeux deux fois par mois.
- ❖ Pendant les congés scolaires, une animatrice se déplace dans les villages pour des après-midi jeux en famille.
- ❖ Une fois par mois, le collège de Wissembourg se voit proposer des animations jeux pendant la pause méridienne pour une trentaine d'élèves.
- ❖ A la résidence Abrapa de Wissembourg, les résidents sont heureux de voir l'animatrice avec ses jeux deux fois par mois.

Autres services :

Depuis 2004, un prêt de livres a été mis en place pour les écoles primaires de la communauté de communes du Pays de Wissembourg. Malgré la crise sanitaire, ce service a été maintenu et géré par les deux animatrices.

Projet 2024 :

- La ludothèque a prévu de proposer des animations à la Maison de Retraite Stanislas de Wissembourg ainsi qu'au Mont des Oiseaux

II. MAISON DE L'ENFANCE

Elue en charge :

Mme Sandra FISCHER-JUNCK

Agent en charge du service :

Mme Anna KUBIAK

Dans le cadre de la Délégation de Service Public (DSP) concernant la gestion du multi-accueil de Wissembourg, ce dernier est géré depuis le 1^{er} janvier 2016 par l'AASBR, une association à but non lucratif, gestionnaire depuis plus de 70 ans d'établissements d'accueil de la petite enfance.

La DSP actuelle a été conclue pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31.08.2026.

Depuis le 14 mars 2016 l'agrément accordé est le suivant :

- De 7h00 à 8h00 : 10 enfants
- De 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 17h30 : 40 enfants
- De 11h30 à 13h30 : 48 enfants (dont 8 enfants de petite section de l'école maternelle de l'Europe qui sont accueillis pour la restauration)
- De 17h30 à 18h30 : 20 enfants

A compter de la rentrée de septembre 2021 il est possible de réserver un accueil à partir de 6h30 et jusqu'à 19h.

Les points forts du gestionnaire actuel - AASBR :

- Augmentation du temps de travail des personnes en CDI et recours limité aux CDD, mise en place des plannings adaptés à la présence des enfants tout au long de la journée.
- Mise en place de la mobilité interne du personnel entre les différentes unités de vie afin de favoriser les échanges au niveau des pratiques professionnelles et pour permettre au personnel d'évoluer auprès de toutes les tranches d'âge accueillies dans l'établissement.
- Mise en place des formations internes pour l'ensemble du personnel.
- Mise en place des réunions d'équipe.
- Mise en place de l'itinérance ludique qui permet aux enfants, à certains moments de la journée, de circuler librement entre les différents univers ludiques proposés dans les unités de vie et dans le hall central.
- Gestion financière rigoureuse.

Deux coordinatrices interviennent régulièrement dans la structure afin d'apporter à l'équipe de nombreux conseils.

La Communauté de Communes prend en charge les dépenses d'investissement et rémunère le gestionnaire pour la partie concernant le fonctionnement.

En 2023 les dépenses de fonctionnement à charge de la communauté de communes se sont élevées à 251 513€. Le remplacement d'une baie vitrée a occasionné les frais d'investissement d'un montant de 3058.80€. Les agents techniques de la communauté de communes assurent également l'entretien des espaces extérieurs et interviennent pour les petites réparations urgentes dans la structure.

III. RELAIS PETITE ENFANCE

Elue en charge :

Mme Sandra FISCHER-JUNCK

Agents en charge du service :

Aline WACH – animatrice du RPE

Anna KUBIAK - chargée du Pôle Epanouissement de la Personne



Sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Wissembourg le Relais d'Assistants Maternels a été créé en 2001. Jusqu'au 31/12/2015 sa gestion était assurée par l'Association Générale des Familles du Bas- Rhin et à partir du 1^{er} janvier 2016, le RAM est géré en régie par la communauté de communes.

Le RPE anciennement le RAM a changé de dénomination en septembre 2021, suite à la parution du nouveau référentiel.

Le RPE est un service gratuit et neutre. Lieu d'écoute, de rencontres et d'informations, aussi bien pour les assistants maternels que pour les parents, il propose en outre les activités suivantes :

Pour les parents et les assistants maternels :

Une réunion mensuelle en soirée est l'occasion de se retrouver pour échanger autour de divers sujets (alimentation, accidents domestiques, sommeil, bricolage, maltraitance, éducation, communication gestuelle, pompiers,...) mais également pour aborder des questions d'ordre administratif ou juridique (impôts, congés, formation, vie du contrat...) et bien d'autres choses encore pour améliorer l'accueil de l'enfant et le bien être des parents et des professionnels.

Pour les enfants de moins de 3 ans (accompagnés) : 2 à 3 ateliers d'éveil sont proposés par semaine pour préparer en douceur leur entrée à l'école maternelle :

- Bricolage
- Baby-gym
- Baraqu'A Pinceaux
- Atelier « RIEN »
- Atelier de sensibilisation des violences
- Yoga
- Animaux
- Jeux Libres
- Bébés lecteurs
- Eveil sensoriel

Les liens qui se créent autour de l'enfant sont encore renforcés lors des évènements exceptionnels organisés par l'animatrice du relais et qui attirent nombre d'enfants, d'assistants maternels et de parents : sortie de fin d'année scolaire, fête de Noël.

En 2023, notre territoire comptait une moyenne de 57 assistants maternels dont environ 43 en activité. Les assistants maternels non actifs sont en cessation temporaire d'activité (congé parental, maladie, un autre travail temporaire, départ en retraite ...). Le territoire comptait également 2 Maisons d'Assistants Maternels (MAM), 1 sur la commune de RIEDSELTZ et 1 sur la Commune de SEEBACH.

Courant l'année 2022 le RPE a été contacté 623 fois (accueil physique, mail, téléphone, courrier, Messenger) :

- 181 fois par les assistants maternels
- 302 fois par les parents
- 140 autres contacts

Pour ce service, en 2023, la communauté de communes a dépensé 52 944.67€ (y compris la mise à disposition de locaux) et la subvention réelle accordée par la CAF pour l'année 2023 s'élève à 39 649.73€.

IV. PERISCOLAIRES ET CANTINES SCOLAIRES

Elue en charge :

Mme Sandra FISCHER-JUNCK

Agent en charge du service :

Anna KUBIAK - chargée du Pôle Epanouissement de la Personne

La gestion de tous les accueils périscolaires ainsi que des cantines scolaires a été confiée à la FDMJC Alsace. Une Délégation de Service Public (DSP) a été signée pour la période 01/09/2021 – 31/08/2026.

Dans le cadre de cette DSP des réunions de travail sont organisées environ tous les deux mois entre le délégataire, les élus et les services de la communauté de communes.

Elles permettent à la collectivité d'être informée régulièrement du fonctionnement de ce service, et de prendre rapidement toute décision concernant son amélioration.

Les équipes de chaque structure périscolaire sont composées d'une directrice et des animateurs dont le nombre varie en fonction de la capacité d'accueil et de la fréquentation.

En ce qui concerne les cantines scolaires, une ou deux animatrices assurent le service pendant la pause de midi ainsi que le soir après l'école.

L'ensemble de ces structures est supervisé par une coordinatrice et deux comités de pilotage sont organisés dans l'année.

Face aux normes de plus en plus rigoureuses s'appliquant à la restauration scolaire, mais aussi face aux exigences des familles portant sur l'équilibre alimentaire de leurs enfants, le gestionnaire actuel a appliqué, avec notre accord, la liaison froide à compter de la rentrée scolaire 2017.

Le prestataire retenu, la société API Cuisiniers d'Alsace, est spécialisé dans la cuisine pour les enfants scolarisés et propose des menus élaborés par une diététicienne. Ces menus comprennent une part importante de produits bio et régionaux, tout en offrant un tarif avantageux.

La livraison en liaison froide permet également au personnel encadrant une meilleure gestion au niveau du maintien en température et de la distribution des repas, compte tenu de l'arrivée échelonnée des enfants dans certaines structures.

Les animations nutritionnelles et éducatives pour les enfants ainsi que l'accompagnement du personnel dans l'application des procédures HACCP sont également proposés par le prestataire.

535 enfants du territoire ont bénéficié du service périscolaire en 2023.

1. Péri scolaire de Wissembourg

Le périscolaire LA RUCHE a ouvert ses portes en septembre 2009 et se situe dans la cour de l'école St Jean-1 place Martin Bucer.

Cette structure, initialement prévue pour les enfants des écoles maternelles et primaires de Wissembourg, Altenstadt et Weiler, a très rapidement atteint le maximum de sa capacité d'accueil autorisée par les services de la Jeunesse et des Sports, soit 65 places.

En septembre 2015 une nouvelle structure dédiée uniquement aux enfants des écoles maternelles a ouvert ses portes au rez-de-chaussée de l'immeuble GERMANIA.

Cette annexe, baptisée par les enfants LES PETITES ABEILLES, peut accueillir 25 enfants des écoles maternelles. Ce site fonctionne uniquement pendant la pause méridienne.

En période scolaire le périscolaire LA RUCHE accueille les enfants selon les horaires suivants :

- Le midi de 11h30 à 13h30
- Le soir après la classe jusqu'à 19h00 (pour les élémentaires et les maternelles de Wissembourg-Altenstadt-Weiler)

Ces deux structures périscolaires ont atteint leur capacité maximale d'accueil pour la pause méridienne. Ainsi à la rentrée 2022 une annexe au gymnase de SIVOM a été créée pour 35 enfants de l'école WENTZEL et une salle de classe à l'école St Jean nous a été mise à disposition à la rentrée 2023 pour accueillir les enfants scolarisés en CM2 (25 enfants). Il s'agit des solutions transitoires en attendant la création d'un site supplémentaire à Wissembourg.

En période extra- scolaire la structure de Wissembourg organise également :

- Les accueils du mercredi
- Les accueils de loisirs sans hébergement pendant les vacances scolaires (sauf vacances de Noël)

En 2023 la participation financière de la communauté de communes était de 353 979.80€ pour le fonctionnement de l'ensemble des structures de Wissembourg (La Ruche, les Petites Abeilles, la cantine d'Altenstadt, l'annexe au gymnase de SIVOM, la salle à l'école St Jean, les mercredis et vacances scolaires), déduction faite du Bonus Territoire (soit 51.50% du coût total de fonctionnement)

Périscolaire de Seebach

Après celui de Wissembourg, c'est l'Accueil de Seebach qui a ouvert ses portes en septembre 2010. Situé au sein de l'école primaire de Seebach, il accueille les enfants de Seebach et de Niederseebach.

Courant l'année 2023, le périscolaire de Seebach « Les lucioles » a accueilli en moyenne 29 enfants pendant la pause méridienne et 17 enfants le soir.

Depuis juillet 2011 un accueil de loisirs sans hébergement est organisé pendant les trois premières semaines du mois de juillet. Tous les ans cet accueil connaît un très grand succès.

En 2023 la participation financière de la communauté de communes pour le fonctionnement de cette structure était de 92 497.51€, déduction faite du Bonus Territoire (soit 59.64% du coût total de fonctionnement)

2. Périscolaire de Drachenbronn/Birlenbach

A la rentrée 2012 le périscolaire de Drachenbronn - Birlenbach « Les P'tits Dragons » a ouvert ses portes aux élèves des écoles maternelles et primaires de Drachenbronn–Birlenbach et de Cleebourg-Bremmelbach.

Située à côté de la salle des fêtes, la structure offre aux enfants un cadre calme et agréable pour leur pause de midi ainsi qu'en fin de journée après les cours.

Elle est habilitée pour 30 enfants dont 10 de moins de 6 ans.

Depuis septembre 2016 entre 5 et 10 enfants du RPI Retschwiller-Memmelshoffen-Keffenach fréquentent l'accueil périscolaire de Drachenbronn.

La communauté de communes de l'Outre Forêt prend en charge une partie des frais de fonctionnement.

Pour l'année 2023 une somme de 19 621.34€ a été facturée à la communauté de communes voisine.

L'année scolaire 2023-2024 était la dernière année de collaboration entre les deux communautés de communes. A partir de septembre 2024 les enfants du RPI fréquentent la nouvelle structure de Schoenenbourg.

En 2023 la structure a accueilli en moyenne 24 enfants à midi et 6 enfants le soir.

Un accueil de loisirs sans hébergement est également proposé pendant les trois premières semaines du mois de juillet.

En 2023 la participation financière de la communauté de communes était de 94 909.78€, déduction faite du Bonus Territoire (soit 60.92% du coût total de fonctionnement).

3. Les cantines scolaires

Six cantines scolaires fonctionnent sur le territoire de la communauté de communes : à Climbach, à Riedseltz (pour les enfants de Riedseltz et d'Ingolsheim), à Schleithal, à Hunsbach, à Altenstadt et à Oberhoffen- les- Wissembourg.

Pour 2023 les moyennes de fréquentation étaient les suivantes :

- Climbach : 5 enfants à midi et entre 4 enfants le soir
- Riedseltz : entre 29 enfants à midi et 8 le soir
- Schleithal : 22 enfants à midi et 5 le soir
- Hunsbach : 12 enfants à midi et 5 le soir
- Altenstadt : 13 enfants à midi et 5 le soir
- Oberhoffen-lès-Wissembourg : 22 enfants à midi et 6 enfants le soir.

En 2023 la communauté de communes a participé aux coûts de fonctionnement à hauteur de :

- 26 313.77 € pour la cantine de Climbach (soit 69.15% du coût total de fonctionnement)
- 79 843.22 € pour la cantine de Riedseltz (soit 64.77% du coût total de fonctionnement)
- 55 084.74 € pour la cantine de Schleithal (soit 62.25% du coût total de fonctionnement)
- 50 439.29 € pour la cantine de Hunsbach (soit 76.54% du coût total de fonctionnement)
- 52 569.13 € pour Oberhoffen-lès-Wissembourg (soit 61.63% du coût total de fonctionnement)
- Altenstadt : 44 425.16€ (soit 64.14% du coût total de fonctionnement). Ce coût est compris dans celui des structures de Wissembourg

Ces structures ne sont pas habilitées par les services de la Jeunesse et des Sports. Aucune subvention n'est donc versée par la CAF pour leur fonctionnement.

V. ANIMATION JEUNESSE

Elue en charge :

Mme Sandra FISCHER-JUNCK

Agent en charge du service :

Anna KUBIAK - chargée du Pôle Epanouissement de la Personne

La communauté de communes a signé avec la FDMJC Alsace une convention d'objectifs et de moyens concernant l'Animation Jeunesse sur le territoire.

Toute l'année :

L'Animation Jeunesse a pour vocation de soutenir et d'encourager toutes idées de projets de la part des adolescents du territoire.

Pour encourager cette démarche, les animateurs se déplacent dans les communes pour différents rendez-vous ou activités. Ces derniers permettent de créer des liens avec les jeunes et de lancer la discussion. Ces rencontres sont souvent le point de départ de projets tels que les séjours. Les animateurs accompagnent ensuite les groupes constitués dans les démarches d'organisation et d'accomplissement de leurs idées.

Tous les rendez-vous proposés sont consultables sur le site internet de l'animation jeunesse :

www.animjeun-payswissembourg.com et sur Facebook :

<https://www.facebook.com/ajpwissembourg.pwissembourg/>

Les animateurs sont également présents au Collège de Wissembourg pendant la pause méridienne et animent les clubs :

- Jeux de société les jeudis de 12h à 13h
- Canapés débats les vendredis de 12h à 13h
- Bricolage les mardis de 12h à 13h

C'est toujours l'occasion pour eux d'aller au-devant de jeunes et de cerner leurs envies et préoccupations au plus près.

Pendant les vacances

Séjours, sorties, rencontres, ... les vacances c'est le moment de rencontrer les jeunes et de faire aboutir les projets en cours.

Les activités proposées pendant les vacances scolaires connaissent beaucoup de succès. 95% des sorties proposées affichent complet. Des listes d'attente doivent parfois être mises en place.

Comité de pilotage

Les actions menées par les animateurs sont présentées à l'élue en charge de ce dossier et aux services de la communauté de communes tous les deux mois lors de réunions organisées avec la FDMJC.

Le bilan annuel est présenté lors d'un comité de pilotage qui se réunit une fois dans l'année et qui se compose des maires et « élus référents jeunesse » de toutes les communes membres ainsi que de tous les partenaires : la CeA, la Mission Locale, les représentants des établissements scolaires de l'enseignement secondaire, le centre d'addictologie de Wissembourg, ...

Les principales actions de l'année 2023

- L'atelier collaboratif de réparation,
- Les ateliers de « Musique Assistée par Ordinateur » à la NEF,
- Les ateliers « Dessins Manga »,
- Les ateliers « FABLAB » à la NEF,
- Les ateliers « DIY »,
- 6 « samedis vadrouille » - sorties organisées à l'initiative des jeunes
- Les sorties, les séjours et les animations pendant les vacances scolaires : 2 ALSH en été, 3 mini séjours et 1 séjour, nombreuses sorties programmées à la journée.
- Les maraudes à Strasbourg lors des « Journées de solidarité »,
- Animation des expositions « Inégalités femmes/hommes », « Désinfox », « Non à la Haine » et « La bête noire (contre harcèlement scolaire) au collège de Wissembourg.
- Formation des délégués de classe au collège de Wissembourg.
- Organisation de 3 soirées concerts (à Drachenbronn, Rott et Riedseltz)
- Déploiement de la micro-folie nomade à Riedseltz (2 fois) et à Steinseltz

L'animation Jeunesse fait également partie des instances suivantes :

- Conseil d'Administration du Collège de Wissembourg
- Le Comité d'Éducation à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement du Collège de Wissembourg

F'Estival d'animations

La 13^{ème} édition du F'Estival d'animations a eu lieu du 18 juillet au 11 août 2023.

L'équipe composée de 8 animateurs a accueilli le public du lundi au jeudi de 14h à 18h et les vendredis de 14h à 23h.

Une buvette accompagnée de la petite restauration était tenue par des jeunes du territoire et les vendredis soir lors des concerts un Food Truck complétait l'offre.

Tout au long des quatre semaines la ludothèque et un coin sportif avec différents jeux extérieurs (foot, tir à l'arc, ping pong ...) étaient installés en permanence.

Les animateurs et les intervenants extérieurs ont proposé des animations, ateliers thématiques, bricolages et jeux sportifs en fonction du thème de la semaine :

- semaine 1: Contes et légendes
- semaine 2: La vie en couleurs
- semaine 3: Nature et compagnie
- semaine 4: Sciences et découvertes

Tous les ateliers étaient proposés à titre gratuit.

Coût total 2023 concernant l'Animation Jeunesse

En 2023 la communauté de communes a dépensé 153 400.52€ pour le service Animation Jeunesse.

CADRE DE VIE ET ACTION SOCIALE



I. SENIORS

Elue en charge :

Mme Sandra FISCHER-JUNCK

Agent en charge du service :

Anna KUBIAK - chargée du Pôle Epanouissement de la Personne

1. Portage de repas

Grâce à la convention signée avec l'ABRAPA en 2001 et la mise à disposition des véhicules réfrigérés, les personnes âgées retraitées ou invalides ont pu bénéficier de l'application d'un barème de participation pour le portage de repas à domicile.

Mais les besoins en portage de repas sur notre territoire ont évolués au fil du temps.

Le groupe de travail « Personnes âgées » a constaté que de nombreux seniors font appel à d'autres prestataires pour ce service.

Le Conseil communautaire a donc décidé d'apporter, à partir du 1^{er} janvier 2016, une aide financière à l'ensemble des personnes âgées retraitées ou invalides concernées par le portage de repas.

Pour bénéficier de l'aide il faut remplir les conditions suivantes :

- être retraité ou invalide
- habiter sur le territoire de la communauté des communes du Pays de Wissembourg
- faire appel à un traiteur, un restaurateur ou une association pour le portage de repas
- déposer auprès des services de la communauté de communes un dossier de demande de participation financière.

Le montant de l'aide accordée est calculé en fonction des ressources et selon le barème ci-après :

PERSONNES SEULES

TARIF	A	B	C
REVENUS (revenus N-1 avant l'abattement de 10%)	<= 1000	1001-1 200 €	1 201-1 400 €
PROPOSITION AIDE PAR REPAS	2 €	1.50 €	1 €

0 € pour les revenus mensuels > à 1 400 €

COUPLES

TARIF	A	B	C
REVENUS (revenus N-1 avant l'abattement de 10%)	<= 1500 €	1 501-1 700 €	1 701-1 900 €
PROPOSITION AIDE PAR REPAS ET PAR PERSONNE	2 €	1.50 €	1 €

0 € pour les revenus mensuels > à 1 900 €

Statistiques 2023

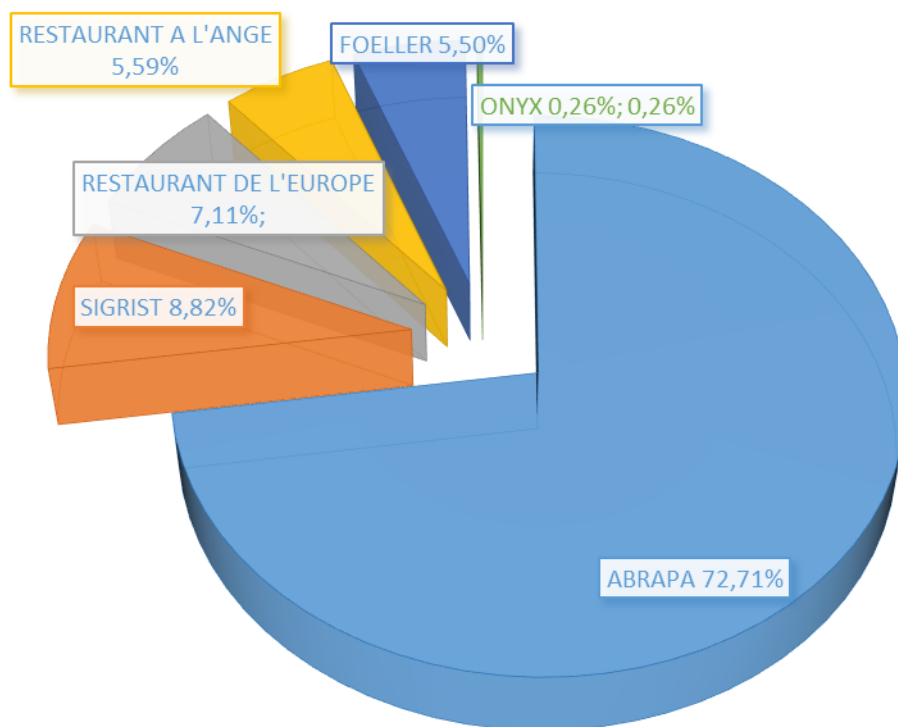
NOMBRE DE REPAS SUBVENTIONNES

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	TOTAL	%
ABRAPA	648	597	613	568	659	582	577	559	556	569	538	515	6 981	72,71%
SIGRIST	82	71	92	74	76	86	62	52	65	65	63	59	847	8,82%
RESTAURANT DE L'EUROPE	49	42	64	44	54	43	88	69	69	61	57	43	683	7,11%
RESTAURANT A L'ANGE	62	56	62	60	62	55	31	27	30	31	30	31	537	5,59%
FOELLER	62	56	64	40	22	41	41	46	45	42	31	38	528	5,50%
RESTAURANT ONYX	17	8											25	0,26%
	920	830	895	786	873	807	799	753	765	768	719	686	9 601	100,00%

Nombre de bénéficiaires : 69 (dont ABRAPA 51, SIGRIST 4, FOELLER 4, EUROPE 7, A L'ANGE 2, ONYX 1)

Coût pour la collectivité en 2023 : 17 204.50€

REPARTITION PAR TRAITEUR



2. Seniors en vacances

Partenaire de L'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) depuis 2010, la communauté de communes organise tous les ans un voyage pour les seniors du territoire dans le cadre du programme « Seniors en vacances ».

En 2023 un groupe de 46 seniors est parti du 1^{er} au 8 juillet 2023 à Menton.

Tant attendu par les participants, ce séjour s'est déroulé dans une bonne ambiance et a permis aux aînés de notre territoire de profiter de ce dispositif très apprécié.

Pour rappel :

Pour être éligible au programme « SENIORS EN VACANCES » il faut :

- être âgé de 60 ans ou plus à la date du départ, le seuil est ramené à 55 ans pour les personnes en situation de handicap,
- être retraité ou sans activité professionnelle,
- résider en France,
- l'accès au programme *Seniors en Vacances* s'adresse en priorité mais pas exclusivement aux personnes éligibles à l'aide attribuée par l'ANCV,
- tout aidant, professionnel ou familial, d'une personne en situation de dépendance ou de handicap (bénéficiant elle-même du programme SENIORS EN VACANCES), en bénéficie de plein droit sans avoir à justifier des critères d'éligibilité définis ci-dessus, sous réserve :
 - o de séjourner durant tout le séjour avec la personne en situation de dépendance ou de handicap dont elle est l'aidant,
 - o que la personne nécessitant cet accompagnement justifie : d'un classement GIR selon la grille nationale AGGIR (Autonomie Gérontologie Groupes Iso-Ressources) par la production soit de l'attestation du bénéfice de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) de l'année en cours, soit pour les GIR 2 à 4, l'attestation de son classement délivrée par la CeA soit pour les GIR 5 et 6 de l'attestation délivrée par la CNAV. OU justifie de sa situation de handicap par la production de sa carte d'invalidité ou d'une attestation de l'année en cours du bénéfice de l'Allocation aux Adultes Handicapés ou de la carte Station debout pénible.
- tout conjoint marié ou partenaire pacsé avec une personne éligible devient éligible au programme sous réserve d'avoir une imposition commune et de séjourner ensemble.

Une aide financière de 194 € a été accordée par l'ANCV aux seniors dont les revenus ne dépassent pas les seuils suivants :

NOMBRE DE PARTS	1	1,5	2	2,5	3	3,5	4	4,5	5	5,5	6
Revenu net imposable											
- personne seule	15175	20288	25400	30513	35625	40738	45850	50963	56075	61188	66300
- couple marié ou pacsé	-	-	28637	33749	38862	43974	49087	54199	59312	64424	69537

Le coût de séjour 2023 était de 450 € pour les personnes éligibles à l'aide de l'ANCV (28 seniors sur 46) et de 644€ pour les autres.

3. Aide financière pour les personnes retraitées, invalides et handicapées souffrant d'incontinence

Suite à l'entrée en vigueur de la redevance incitative, la communauté de communes du Pays de Wissembourg a mis en place, par délibérations du 26 mars 2018 et du 8 octobre 2018, une aide financière pour les personnes retraitées, invalides ou handicapées souffrant d'incontinence.

Pour bénéficier de l'aide il faut remplir les conditions suivantes :

- être retraité, invalide ou porteur d'un handicap
- habiter sur le territoire de la communauté des communes du Pays de Wissembourg
- être à jour du paiement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères
- présenter toutes les pièces justificatives

Les modalités de paiement :

- L'aide financière est versée en deux fois après chaque période de facturation de la REOM.
- Le 1^{er} paiement se fait en décembre pour la facture d'enlèvement des ordures ménagères du 1^{er} semestre, et le deuxième paiement intervient après le vote du budget de la communauté de communes, soit entre avril et mai de l'année N+1.
- Si le foyer est composé de plusieurs personnes, le volume de déchets est divisé par le nombre d'occupants, seule la part proportionnelle du demandeur est prise en compte pour le calcul de l'aide financière.
- Le montant de l'aide est versé uniquement au demandeur et ne peut excéder le montant de la part variable du demandeur.
- Le montant maximum de l'aide accordée est calculé en fonction des ressources selon le barème ci-après. Il sera proratisé en fonction de la date de la survenance de l'incontinence indiquée dans le certificat médical.

La communauté de communes du Pays de Wissembourg se réserve le droit de le réviser chaque année.

Le montant total à la charge de la collectivité pour l'année 2023 est de 699.46€

BAREME

PERSONNES SEULES

TARIF	A	B	C
REVENUS (revenus N-1 avant l'abattement de 10%)	≤ 1000	1001-1 200 €	1 201-1 400 €
MONTANT MAXIMUM DE L'AIDE ANNUELLE	100€	80€	70€

0 € pour les revenus mensuels > à 1 400 €

COUPLES

TARIF	A	B	C
REVENUS (revenus N-1 avant l'abattement de 10%)	<= 1500 €	1 501-1 700 €	1 701-1 900 €
MONTANT MAXIMUM DE L'AIDE ANNUELLE PAR PERSONNE CONCERNEE	100 €	80 €	70 €

0 € pour les revenus mensuels > à 1 900 €

4. Structure d'Accueil de Jour pour personnes âgées (SAJ)

La Structure d'Accueil de Jour située au 25 rue Bannacker à Wissembourg a ouvert ses portes en novembre 2004. La structure est gérée par le Centre Hospitalier Intercommunal de la Lauter, mais la communauté de communes a financé les travaux d'aménagement des locaux et supporte toutes les charges locatives de la copropriété, soit 4 650€ en 2023.

TOURISME ET PATRIMOINE



I. REALISATIONS

A. Itinéraires cyclables

Elus en charge du service :

Serge STRAPPAZON – Président

Agent en charge du service :

Eloïse LERCH

1. Plan vélo intercommunautaire CCPW-CCOF, réalisation des axe A et B

Sous l'impulsion de la Collectivité européenne d'Alsace et de son Plan Vélo 2030, les communautés de communes du Pays de Wissembourg et de l'Outre-Forêt ont décidé de s'associer afin d'élaborer ensemble un plan vélo intercommunautaire. Ce plan vélo a permis de planifier l'aménagement d'itinéraires cyclables structurants sur le territoire des deux communautés de communes. Il a été approuvé le 15 septembre 2020 par la communauté de communes du Pays de Wissembourg.

Trois axes structurants ont été planifiés dans ce schéma cyclable :

- l'axe A Wissembourg - Soultz-Sous-Forêts - Betschdorf, avec un linéaire total 23,4 km ;
- l'axe B Wissembourg - Seebach - Hatten, avec un linéaire total de 14,5 km ;
- l'axe C liaison touristique Seebach – Hunspach -Fort de Schœnenbourg - ex BA901 et liaison Riedseltz - Wissembourg avec un linéaire total de 20,7 km. La réalisation de l'axe C est programmée dans une deuxième phase.

Les axes A et B font l'objet d'un marché de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'études BEREST et d'un marché de travaux avec l'entreprise EJM d'une part et l'entreprise SIGNATURE pour la signalisation de police. L'année 2023 a été marquée par la finalisation des travaux sur l'AXE B Hatten-véloroute de la Lauter et par le démarrage des travaux sur l'Axe A Wissembourg -Soultz-Sous-Forêts – Betschdorf.

Plusieurs lots ont été ajoutés au marché travaux en 2023 : deux lots pour la mise en place de passerelles (fondation et fabrication) et un lot pour le jalonnement (panneaux directionnel). Ainsi une passerelle sur le territoire de la CCPW et cinq passerelles sur le territoire de la CCOF ont été installées en 2023 sur les itinéraires cyclables par l'entreprise GAMBERINI. Le lot jalonnement a quant à lui été attribué à l'entreprise SIGNATURE.



Source : Communauté de commune de l'Outre-Forêt.

2. Etude de planification d'un nouvel axe cyclable Axe D Hatten-Lembach

Une étude en partenariat avec les Communautés de communes de l'Outre-Forêt et de de Sauer-Pechelbronn, pour la réalisation d'itinéraires complémentaires aux schémas cyclables existants, avec comme fil conducteur, la liaison Hatten – Lembach a été réalisée par le Bureau ALKHOS en 2023. Cette étude a permis de définir le tracé d'un nouvel itinéraire structurant Sud-Est / Nord-Ouest, dit Axe D, qui s'inscrit lui-même dans un itinéraire plus global comprenant notamment la Commune de Beinheim (connexion à l'euro véloroute 15) permettant d'une part la connexion entre les Communautés de communes mais également vers l'Allemagne. Cette étude a également permis d'apporter des ajustements au tracé de l'axe C précédemment intégré au plan vélo intercommunautaire approuvé en 2020 et d'ajouter au plan vélo une antenne reliant Ingolsheim et une antenne reliant l'Allemagne depuis l'hippodrome d'Altenstadt et le pont Saint Rémy. Les travaux restants à réaliser sur l'axe A concernant l'antenne avec la Cave de Cleebourg sont ajoutés au total des coûts estimatifs permettant ainsi d'avoir une vue exhaustive des travaux à réaliser pour finaliser le plan vélo de la communauté de communes du Pays de Wissembourg.

Le coût estimatif de l'axe D et de ses antennes à l'échelle des trois territoires s'élève à environ 4 470 000 euros HT

Le coût estimatif des travaux à réaliser incombant à la CCPW (Axe D, Axe C et antennes) calculé par ALKHOS s'élève au total à 3 556 000 € HT (inclus MOE, aléas et acquisitions foncières), détaillé comme suit :

Tronçon	Linéaire	Coût
- Axe C (tracé 2023 ALKHOS)	21 500 ml	3 095 000 € HT
- Antenne Axe C <> Ingolsheim	1 554 ml	56 000 € HT
- Antennes Axe A <> Cave Cleebourg	1 985 ml	40 000 € HT
- Liaison avec l'Allemagne	3 022 ml	294 000 € HT
TOTAL	28 061 ml	3 485 000 €
- Axe D <> Drachenbronn	680 ml	62 500 € HT
- Antenne Axe D <> Fort de Schoenenbourg	660 ml	8 500 € HT
TOTAL	1 340 ml	71 000 €
TOTAL	29 401 ml	3 556 000 € HT

3. Etude pour une liaison pédestre Chemin des Cimes – fossé antichar – Porche de la chapelle

En continuité du développement des différents projets constitutifs du contrat de redynamisation du Site de Défense de Drachenbronn (CRSD), la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg réalise avec l'ONF une étude d'avant-projet pour l'aménagement d'un itinéraire sécurisé de 2,5 km, tout public (piéton, cycliste et en partie PMR) permettant de relier deux points d'intérêts touristiques : le Porche de la Chapelle à Climbach et le Chemin des Cimes à Cleebourg. L'itinéraire permettra ainsi de mettre en valeur le fossé antichar et de décroiser le massif du Hochwald en atténuant l'effet de coupure du fossé. Il permettra par ailleurs de sécuriser fortement cette partie du domaine militaire très fréquentée par les randonneurs et les vététistes malgré le danger inhérent à ce site (queues de cochon, barbelés, etc).

Les aménagements projetés permettront :

- la sécurisation du fossé antichar et de ses abords et la création d'une passerelle pour son franchissement ;
- la sécurisation de la zone des queues de cochon par la mise en place de caillebotis avec garde-corps pour canaliser de manière stricte les marcheurs ;
- la mise en valeur thématique de l'itinéraire avec des panneaux explicatifs sur le thème "au fil de l'Histoire, l'évolution du Massif du Hochwald" : Porche de la Chapelle XIIe siècle, les bornes frontière de Cleebourg, le fossé antichar et la ligne Maginot et le Chemin des Cimes ; d'aménager une portion PMR entre le chemin des Cimes et les bornes de Cleebourg.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du plan paysage du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord qui vise à valoriser le GR 53 et ses variantes. Il pourra ainsi bénéficier de subventions européennes au titre des fonds FEDER dont le portage est assuré par le Parc pour les projets inclus dans le plan paysage. Une convention partenariale a été signée à ce titre le 22 septembre 2023 en le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et la CCPW et les autres collectivités partenaires du Plan Paysage.

Un marché a également été lancé fin 2023 afin de recruter un bureau d'étude assurer la maîtrise d'œuvre complète de l'aménagement et la mise en sécurité des espaces (phase étude, pilotage et mise en œuvre des travaux...).

II. CRSD DE DRACHENBRONN

Le CRSD (contrat de redynamisation de site de défense) de Drachenbronn a fait l'objet d'un bilan par l'ADEUS (Agence d'Urbanisme de Strasbourg Rhin Supérieur) courant 2023.

Bilan « qualitatif » du CRSD :

- Tous les acteurs du CRSD ont souligné tout au long du projet l'exemplarité de la démarche partenariale.
- Une implication et un portage fort de l'intercommunalité (Président de la Communauté de communes accompagné par le chargé de mission)
- Effet facilitateur et accélérateur pour tous les projets
- Gage de confiance pour les investisseurs d'avoir les collectivités et tous les acteurs présents en appui.

- Des délais courts et un agenda resserré qui n'ont pas toujours permis des phases de concertations.
- L'indispensable cession à l'euro symbolique de l'emprise foncière pour garantir l'équilibre financier et la redynamisation du site
- Des financements croisés efficaces (Etat, Région Grand Est, Collectivité Européenne d'Alsace, Communauté de Communes du Pays de Wissembourg)

Perspectives « post CRSD »

- Faire vivre les projets au-delà du contrat avec gouvernance adaptée et régulière (fréquence annuelle, idem comité de site)
- Faire fructifier le plein potentiel de développement touristique du site, en réseau avec les autres atouts de l'Alsace Verte
- Ouvrir la démarche à d'autres acteurs et porteurs de projets, dans une démarche participative et d'appropriation au niveau local.
- Poursuivre l'observation de l'évolution des dynamiques locales (habitat, PINEL, emploi, ...) pour alimenter un projet de territoire.

Analyse des effets du CRSD sur l'attractivité du territoire et les dynamiques locales

Si le CRSD n'a pas encore d'effets visibles sur les dynamiques locales observées qui se poursuivent après la fermeture de la BA 901, il a cependant participé à améliorer l'image et notamment l'attractivité touristique du territoire.

Difficilement quantifiables à ce jour, ces effets (fréquentation touristique, habitat, PINAL, emploi,...) seront à observer dans la durée pour alimenter un projet de territoire.

Bilan complet à télécharger :

<https://www.adeus.org/publications/bilan-du-contrat-de-redynamisation-de-site-de-defense-crsd-de-drachenbronn-2016-2022/>